

LA REVUE

1 1975

# DESJARDINS

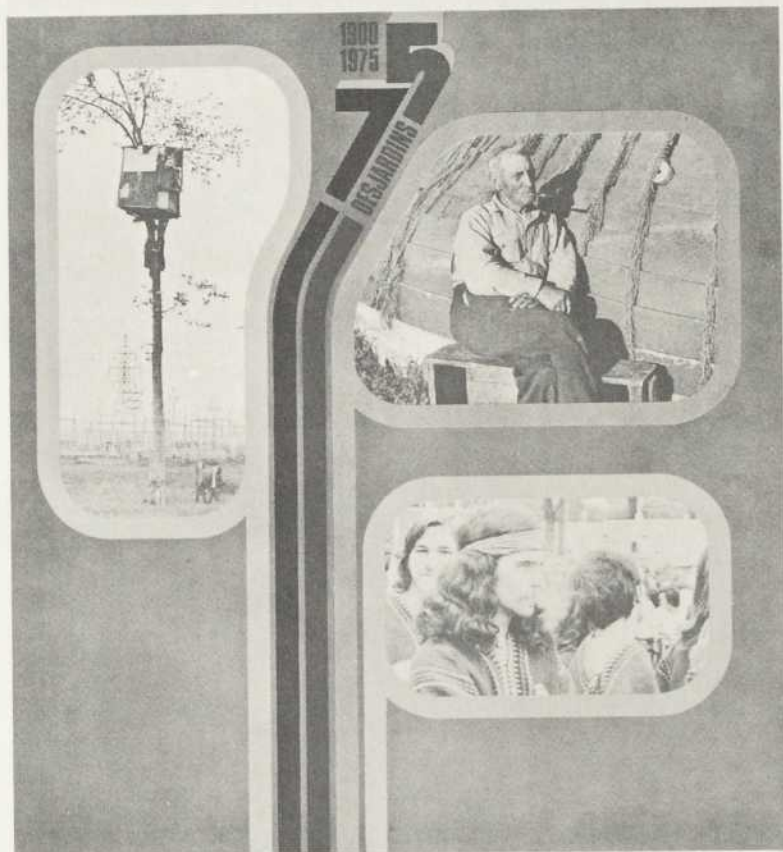
1900  
1975

DESJARDINS 75



256

152



Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins: une continuité se renouvelant. (Pierre Brousseau)

**VOLUME 41 N° 1 1975**

LA REVUE DESJARDINS est l'organe officiel de La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Québec, Canada. Ce numéro est tiré à 21,000 exemplaires. Il est imprimé aux ateliers Charrier & Dugal (1965) Limitée. Le prix de l'abonnement annuel est de \$3.50. Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.  
ISSN 0035-2284

DIRECTION / COMMUNICATIONS INTERNES:  
**MADELEINE JOUBERT**  
CHEF DE LA DIVISION / INFORMATION:  
**CLAUDE MOQUIN**  
RESPONSABLE DE LA RÉDACTION:  
**MICHEL BEAUCHAMP**  
COLLABORATION / RÉDACTION:  
**DENISE BOUTIN-GRÉGOIRE**  
MAQUETTISTE:  
**PIERRE BROUSSEAU**

**DROITS ET RESPONSABILITÉS**

Il n'existe aucun droit de reproduction ou de traduction pour les articles de cette Revue. Par ailleurs, les éditeurs vous seraient reconnaissants de bien vouloir identifier la source quand vous prendrez la liberté de nous reproduire.

Les opinions émises dans les articles publiés pour *La Revue Desjardins* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

DÉPÔTS LÉGAUX: Bibliothèque nationale du Québec, Montréal.  
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa.

---

## SOMMAIRE

---

Le 75e anniversaire Desjardins .....	3
Le prix annuel Desjardins.....	4
Une vue prospective du M.C.P.D. — <i>Roland Parenteau</i> .....	6
Le Québec économique d'il y a cent ans.....	15
Les caisses populaires existent depuis 75 ans ! — <i>Paul-Émile Charron</i> .....	19
Ramassez les miettes — <i>Philibert Grondin</i> .....	26
Communiquer grâce à la radio, au cinéma et à la télévision — <i>Michel Beauchamp</i> .....	27
Ont réalisé ou animé .....	29
Popularité de « Joindre les deux bouts », « Droit de cité » et « Vivre ».....	30
Jean-Paul Lefebvre: l'animateur ... — Entrevue avec Jean-Paul Lefebvre.....	31
Oser communiquer ! — <i>Michel Beauchamp</i> .....	34
Alphée Hallé, 50 ans au service d'une caisse populaire .....	36
Où trouver les sources de l'histoire du Mouve- ment coopératif Desjardins? — <i>Louise Tremblay</i> .....	41

---

# Le 75e anniversaire Desjardins

## QUELQUES ASPECTS DU PROGRAMME



Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins célèbre cette année son 75e Anniversaire de fondation. Pour marquer cet événement, le Conseil d'administration de la Fédération a confié à un Comité ad-hoc le soin d'élaborer un programme propre à sensibiliser toutes les instances du M.C.P.D. à cet important anniversaire et à stimuler l'intérêt des dirigeants, des membres et du personnel. Font partie de ce Comité outre le président, M. P.-E. Charron, M. Léon Bérubé, M. Léon-G. Cantin, M. R. Tremblay et Mlle M. Joubert. M. Yvan Forest agit à titre de secrétaire et de coordonnateur des activités.

En janvier, lors d'une conférence de presse, monsieur Alfred Rouleau présentait les grandes lignes d'un programme qui cherche non seulement à mettre en relief les valeurs historiques et fondamentales de la grande famille Desjardins, mais s'interroge également sur son devenir dans une société en changement et fort différente de celle des années 1900.

Diverses activités se dérouleront au cours de l'année. Pour le moment nous en retiendrons quelques-unes quitte à compléter l'information dans nos prochaines communications.

Le projet majeur, le « plat de résistance » sera sans nul doute le Colloque international sur « les Coopératives d'épargne et de crédit et leur avenir », colloque qui se tiendra à la Place des Arts, Montréal, au début de l'automne.

L'objectif général de cette rencontre est de permettre à des universitaires et praticiens de la coopération de cinq continents de réfléchir et d'échanger sur la façon dont ils voient le rôle des institutions coopératives et mutualistes d'épargne et de crédit, dans un environnement qui a peu

de choses en commun avec celui qui les a vues naître. Le défi est d'autant plus de taille que les responsables de ce Colloque ont la ferme intention de tout mettre en œuvre pour favoriser la participation et la rétroaction rapide des penseurs, dirigeants, praticiens du Québec ayant les mêmes centres d'intérêts.

Déjà des invités de choix nous ont assuré de leur présence et le dialogue promet d'être fort enrichissant. Nous pouvons, en outre, compter sur la réalisation d'émissions spéciales à la radio et à la télévision, dans le cadre de cet événement.

D'ailleurs, les media d'information seront largement mis à contribution au cours de 1975. Nous songeons à exploiter divers thèmes qui ont fait l'objet de mini-publications, avec, bien sûr, la collaboration de ceux et celles qui, année après année, ont vécu et bâti le Mouvement.

Rappelons aussi que le gouvernement fédéral a annoncé pour le mois de mai, l'émission d'un timbre poste à l'effigie d'Alphonse Desjardins. Ce geste est de nature à faire connaître davantage le fondateur des Coopératives d'épargne et de crédit en Amérique du Nord.

Du côté des publications de la Fédération, vous avez déjà en main le présent numéro de *La Revue Desjardins* qui témoigne du passé et se tourne vers demain. En avril, nous lancerons un livre de format populaire sur Alphonse Desjardins, sa vie, son œuvre. L'auteur de cet ouvrage est M. Yves Roby. Tiré à des milliers d'exemplaires, ce livre de poche sera vraisemblablement traduit en plusieurs langues.

Un livre de contes au contenu axé sur les bases économiques de l'épargne populaire sera offert aux jeunes dès septembre prochain. POP et L'ÉPARGNE POPULAIRE présenté avec humour, largement illustré se veut à la fois attrayant, éducatif et bien de chez-nous. Mme Suzanne Rocher en est l'auteur. Nul doute que ces publications recevront un accueil favorable.

À chaque mois, une activité particulière devra souligner au niveau provincial le 75e Anniversaire Desjardins, sans compter les initiatives qui seront prises par les caisses populaires, les unions régionales et les institutions du M.C.P.D. Déjà la Caisse populaire de Lévis est à réaliser un programme d'activités qui fait appel aux ressources du milieu.

Le 75e est bien engagé. Avec la collaboration de tous, ce sera un succès!

# Le prix annuel Desjardins

Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins engagé depuis le début du siècle dans le développement socio-économique des Québécois veut souligner le 75<sup>e</sup> Anniversaire Desjardins par un geste significatif : la création d'un prix annuel Desjardins.

Lors des assemblées générales annuelles du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, le président du Mouvement proclamera le gagnant de ce prix de l'ordre d'au moins \$5,000.

Soucieux d'apporter son appui aux Québécois d'expression française qui partagent des objectifs semblables, mais dont les ressources financières sont limitées, le MCPD décernera ce prix annuel à un groupe ou organisme privé, sans but lucratif, pour la réalisation d'un projet à caractère communautaire.

Afin de garantir l'objectivité indispensable dans le processus de sélection, les candidats et les projets qu'ils soumettront devront répondre à un ensemble de normes et critères pré-établis.

Cinq personnes désignées à l'avance selon certaines modalités feront office de jury pour l'évaluation et le choix des projets.

## Les normes et critères d'admissibilité au PRIX DESJARDINS

Les normes et critères d'admissibilité devront s'appliquer aux groupes et organismes requérants de même qu'aux projets pour la réalisation desquels on souhaite recevoir une aide financière.

### POURRONT AINSI ÊTRE ÉLIGIBLES AU PRIX DESJARDINS

#### ● LES GROUPES OU ORGANISMES :

1. privés, sans but lucratif, constitués et opérant depuis au moins trois ans, ayant un statut juridique reconnu ou encore fonctionnant selon les règles reconnues de la démocratie ;
2. normalement agréés par la communauté régionale ou locale dans laquelle ils œuvrent ;
3. ayant déjà à leur actif la réalisation d'au moins un projet ou programme, et cela à la satisfaction des personnes concernées par les activités reliées au projet ou programme ;
4. dont les activités s'exercent dans : les services communautaires (santé, habitation, garderies, environnement... etc.) ; le secteur coopératif

(artisanat, alimentation, agriculture, pêcheries, consommation, petite industrie, épargne et crédit... etc.) ; la culture populaire (formation de leaders, connaissance du milieu, apprentissage, information... etc.)

5. qui n'émargent pas aux dons ou subventions du MCPD durant l'année où le PRIX DESJARDINS est accordé.

#### ● LES PROJETS OU PROGRAMMES :

1. susceptibles d'apporter des éléments de solution à un ou des problèmes plutôt que d'en diagnostiquer les causes, *i.e.* des projets ou programmes tournés vers l'action ;
2. où les bénéficiaires apportent eux-mêmes une contribution à la mesure de leurs moyens soit sous forme de travail, de financement ou, encore, d'une autre façon ;
3. qui impliquent et/ou stimulent la participation active de la communauté régionale ou locale concernée ;
4. qui, compte tenu du support moral et financier apporté, pourront normalement se poursuivre au terme de cette assistance du MCPD ;
5. susceptibles de servir d'inspiration ou de modèles à des groupes ou organismes dans d'autres communautés régionales ou locales, en raison de leur caractère novateur ou encore de l'intérêt particulier qu'ils présentent ;
6. ayant, de préférence, une incidence marquante sur le développement socio-économique de la région ou de la localité qu'ils concernent.

## Le jury d'évaluation et de sélection des projets

Le Conseil d'administration de la Fédération des Caisses populaires Desjardins désignera cinq (5) personnes qui feront office de jury dans l'évaluation et la sélection des projets ou programmes auxquels seront attribués annuellement le PRIX DESJARDINS.

Ce jury sera composé de personnes reconnues pour leur intérêt envers les initiatives de développement communautaire, leur connaissance des groupes et organismes du milieu et leur sympathie pour les activités privilégiées par les divers projets aptes à répondre aux critères établies. En aucun cas les membres du jury ne devront être reliés

d'une façon ou d'une autre aux projets soumis à leur discrétion.

Trois (3) de ces membres seront désignés parmi les dirigeants et/ou les cadres de la Fédération, des unions régionales ou des institutions du MCPD ;

Deux (2) seront choisis à l'extérieur du MCPD selon les critères précités.

Afin d'assurer une certaine continuité dans le processus d'évaluation et de sélection des projets ou programmes, les membres du jury seront nommés pour quatre (4) ans, trois (3) ou deux (2) ans selon des modalités précisées à l'avance.

Les membres du jury, soumis à une stricte confidentialité, devront se réunir au moins tous les trois (3) mois.

### La marche à suivre pour soumettre un projet ou programme en vue de l'obtention du PRIX DESJARDINS

Quiconque désire soumettre sa candidature au PRIX DESJARDINS doit faire parvenir au président du jury, avant le 31 décembre de chaque année :

— le nom et l'adresse du groupe ou organisme candidat ainsi que les nom et titres de son responsable ;

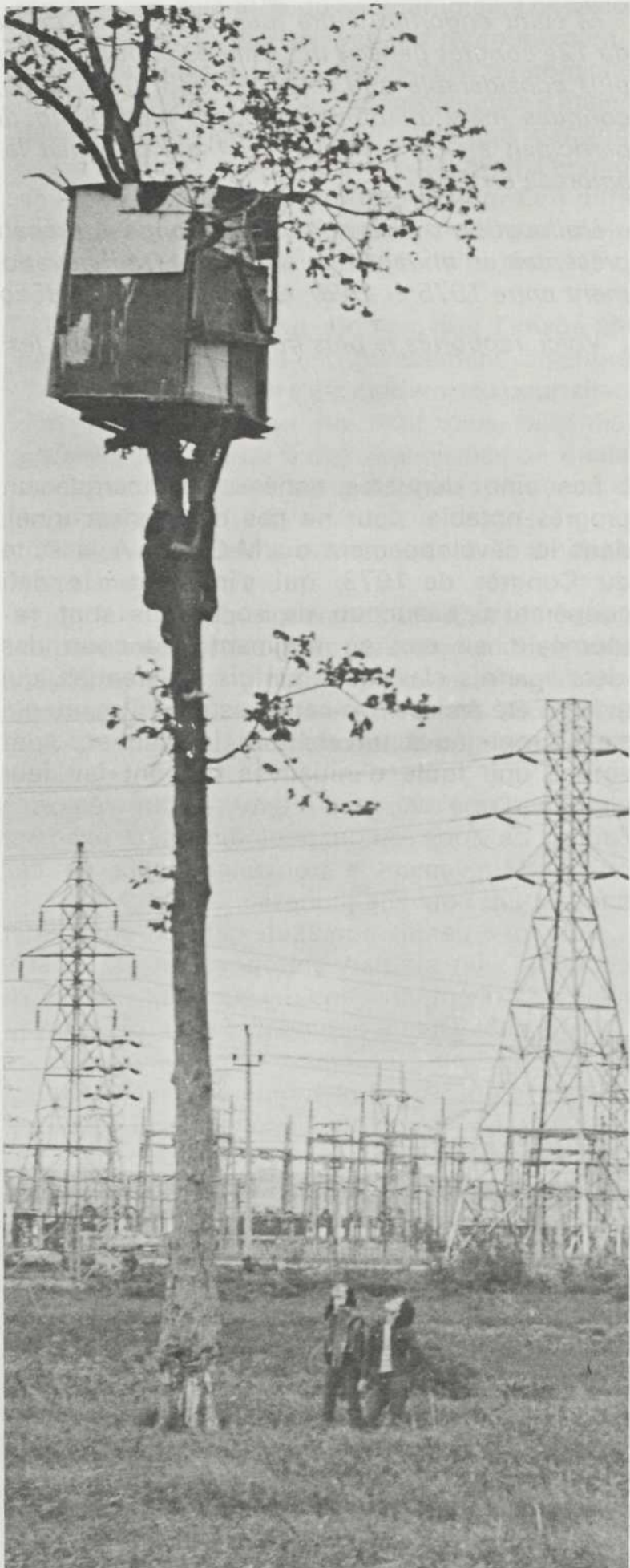
— des indications concernant le type d'organisme ou groupe, ses buts, son statut légal et son numéro d'enregistrement au Ministère du revenu national (s'il y a lieu), sa date de fondation, son champ d'activités, ses principales réalisations des dernières années (nature, objectifs, résultats) ;

— le nom, l'adresse et le titre (s'il y a lieu) du responsable du projet ou programme soumis au jury ;

— le titre du projet, ses objectifs, le nombre de personnes impliquées et une description sommaire de la façon dont on entend le réaliser : étapes à prévoir, modalités de fonctionnement, implications pour le milieu . . . etc.

— le budget total y compris le montant assumé par le candidat (groupe ou organisme), celui versé par le PRIX DESJARDINS et toute autre somme due à une collaboration extérieure ; la répartition de ce budget dans les différents postes ;

— les dates limites *i.e.* celles du commencement et de la fin du projet.



De l'imagination, naissent les projets collectifs . . .

# Une vue prospective du Mouvement des Caisses populaires Desjardins

Roland Parenteau \*

---

*M'étant endormi l'autre jour, après avoir consacré une partie de la soirée à relire le compte-rendu du 12e congrès général des Caisses populaires Desjardins, voilà que m'apparaît en rêve une foule encore plus considérable que celle de 1973. Cette foule, où l'on retrouvait évidemment beaucoup de figures connues mais un nombre encore plus grand de nouveaux venus, et particulièrement des jeunes, participait au congrès de 1980, qui marquait la fin d'une période quinquennale de développement, amorcée en 1975.*

*L'allocution d'ouverture de ce congrès, préparatoire au lancement d'un nouveau plan quinquennal, présentait en un raccourci saisissant les innovations introduites ou du moins propagées dans le mouvement entre 1975 et 1980, en réponse au « défi coopératif ».*

*Voici, rapportés le plus fidèlement possible, les mots du président du M.C.P.D. :*

Les cinq dernières années ont marqué un progrès notable, pour ne pas dire sensationnel, dans le développement du M.C.P.D. A la suite du Congrès de 1973, qui s'intitulait « le défi coopératif », beaucoup de sociétaires sont retournés chez eux en ruminant beaucoup des idées, parfois classiques parfois saugrenues, qui avaient été émises. De cette vaste cogitation, qui s'est propagée à travers tout le Québec, sont sorties une foule d'initiatives qui ont fait leur chemin d'une caisse à l'autre, d'une région à l'autre, de sorte qu'on peut dire sans exagérer que le Mouvement a trouvé au cours de ces années une nouvelle jeunesse.

Cela lui a permis non seulement de consolider ce qu'il avait si bien entrepris dans le passé, mais de s'aventurer dans des sentiers nouveaux.

Alors qu'il y a une dizaine d'années, on pouvait encore dire que les caisses populaires, malgré leur développement phénoménal, vivaient quelque peu en marge de l'économie québécoise, elle-même fortement intégrée à l'économie nord-américaine, on peut désormais affirmer que le M.C.P.D. a pris l'initiative et qu'il exerce maintenant un leadership non seulement dans les domaines qui ont fait traditionnellement sa force, mais dans des domaines nouveaux, tel le développement économique. C'est ainsi qu'il a compris sa mission d'identification avec l'ensemble de la population québécoise, considérée à la fois sous l'angle de ses intérêts de consommateur et sous celui de ses intérêts de producteur.

Permettez-moi dans les quelques minutes qui vont suivre de vous rappeler brièvement nos réalisations communes des cinq dernières années, sujet que je développerai en quatre points :

- a) la situation présente des caisses du point de vue de leur organisation et de leur importance dans le milieu ;
- b) les innovations introduites en matière de services financiers aux membres ;
- c) l'amélioration sur le plan de la collaboration avec les autres secteurs du mouvement coopératif ;
- d) la participation au développement économique.

## **A — La situation présente des caisses**

Je n'insisterai pas sur les données statistiques. Vous les connaissez aussi bien que moi. Si le nombre de caisses n'a pas augmenté au cours de ces années, — il a même diminué quelque peu —, en revanche chacune est devenue beaucoup plus importante et en même temps plus solide. De même, le nombre de sociétaires s'est accru de façon sensible. On remarque simultanément une modification des caractéristiques des sociétaires. Alors qu'autrefois ceux-ci se recrutaient surtout dans les milieux populaires à bas revenus, désormais les Caisses atteignent davantage les classes moyennes, ou même bourgeoises, qui auparavant se piquaient de faire affaire uniquement avec les banques, de préférence anglo-saxonnes.

On peut dire que le mouvement présente vraiment l'image du milieu canadien-français, puisqu'il atteint toutes les classes de la population.

Autre fait à remarquer : le rapprochement du syndicalisme ouvrier. Alors que, pendant de nombreuses années, on peut dire que de larges factions du mouvement syndical boudaient à toutes

fins pratiques les caisses populaires, un changement notable s'est produit depuis quelque temps. Il semble que le mouvement ouvrier — je parle bien entendu des cadres, puisque les ouvriers eux-mêmes en tant que sociétaires ne nous ont jamais fait défaut — a fini par comprendre qu'une similitude fondamentale existe entre les fins poursuivies par les deux mouvements, et que la protection des classes laborieuses doit s'appuyer sur une coopération plus large. Peut-être ce rapprochement est-il attribuable aux désillusions que le mouvement ouvrier a éprouvées dans ses relations avec l'État.

Parmi les initiatives heureuses des derniers cinq ans, mentionnons le regroupement de toutes les forces coopératives du secteur financier sous la même bannière. Vous savez tous en effet que la Fédération de Montréal des Caisses Desjardins a réintégré le bercail après de longues années d'absence et que la Fédération des Caisses d'Économie a décidé de s'intégrer purement et simplement. Le principal avantage d'un tel regroupement n'a pas été vraiment l'augmentation du nombre de sociétaires et de l'actif, puisque le M.C.P.D.

représentait déjà 80% du secteur, mais l'occasion d'un examen de conscience. Le regroupement a permis en effet à notre mouvement de constater que, si d'autres organismes coopératifs s'étaient développés en dehors de lui, c'est que, par suite d'une attitude trop restrictive, nous avons négligé des formules de coopération qui, pour être différentes des nôtres, n'en répondaient pas moins à des besoins spécifiques de certains groupes de sociétaires.

En résumé, on peut affirmer que l'image des caisses populaires s'est grandement améliorée dans le milieu, qu'elle s'est modernisée pourrait-on dire, de sorte qu'on ne peut plus désormais assimiler les caisses à des organismes de qualité médiocre tout juste bons pour des citoyens de seconde zone.

Plusieurs facteurs ont contribué à améliorer cette image :

a) le fait que physiquement, les Caisses se présentent maintenant avec des locaux bien aménagés et de bon goût, sans être exagérément luxueux, ces locaux étant d'ailleurs situés dans des rues passantes et donc facilement accessibles.



b) l'amélioration des qualifications du personnel, qui peut se comparer désormais avec ce que les autres institutions financières peuvent offrir. Il faut mentionner, à cet égard, que, si pendant de nombreuses années les Caisses ont pu compter sur le dévouement et le désintéressement de nombreuses personnes qui malheureusement ne se montraient pas toujours à la hauteur de la situation, cette situation est désormais chose du passé, grâce aux programmes d'entraînement rigoureux et intensifs que nous avons offerts au personnel.

c) l'introduction massive dans le Mouvement Desjardins de diplômés d'université, particulièrement en administration, en finances, en informatique et en économie, mais aussi des psychologues, des sociologues, des ingénieurs, des juristes, etc.

De ce point de vue, les caisses populaires ne font que suivre le mouvement général qui tend vers des exigences de plus en plus élevées.

d) l'utilisation de techniques modernes, comme l'informatique, qui ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de nos services tout en réduisant le coût. Je tiens à souligner toutefois que nous veillons à ce que l'apparition des techniques modernes ne se fasse pas au détriment des relations personnelles entre les employés et les sociétaires, ce qui a toujours fait la force des caisses populaires.

## B — Les innovations en matière de services aux membres

Poursuivant un mouvement lancé il y a déjà quelques années, les caisses populaires ont élargi considérablement les services fournis à leurs membres, dans un esprit de diversification, au point que maintenant, dans plusieurs caisses, le sociétaire trouve une gamme très étendue de services reliés à ses besoins économiques, et non seulement des services financiers. Ces derniers sont déjà plus étendus qu'auparavant, et s'expriment par la présence dans un même local de comptoirs représentant les diverses entreprises de groupe : fiducie, assurances, successions, placements sous diverses formes, immeubles, etc.

Bien plus, en vue de servir davantage les membres, beaucoup de caisses ont modifié leurs heures d'ouverture pour les faire correspondre

d'avantage aux heures où la plupart des travailleurs sont disponibles.

C'est ainsi qu'on ouvre maintenant le samedi et certains soirs, ce qui permet aux sociétaires de faire affaire avec leur caisse en même temps qu'ils font leur « magasinage ».

Mais l'initiative dont nous sommes avec raison le plus fiers, c'est le service de conseils aux consommateurs qui a été inauguré il y a à peine cinq ans et qui s'est répandu comme une traînée de poudre dans beaucoup de caisses. Ces services, complètement indépendants des services de ventes, ne sont pas destinés à faire mouser les affaires, même du mouvement coopératif.

Ils fournissent, grâce à des experts bien entraînés, les renseignements les plus judicieux à l'acheteur, quels que soient ses besoins. Il peut s'agir de conseils sur les meilleurs objets à acheter, compte tenu des qualités, des prix et des ressources propres de l'acheteur : un tel veut renouveler sa voiture, tel autre son ameublement de salon, tel autre veut s'acheter une caméra ou faire un voyage au Mexique. Dans tous les cas, le service en question possède une documentation abondante, issue des meilleures sources publiques et privées, qui lui permet de mettre en garde l'acheteur contre la fausse représentation, de lui conseiller s'il doit rester à loyer ou s'acheter une maison, de lui indiquer quel montant et quel type d'assurance acheter, quel type de placement faire, etc.

Ces services ont été créés à une époque où l'opinion publique était de plus en plus sensible à la confusion créée dans l'esprit du consommateur moyen, par la pression constante de moyens publicitaires, eux-mêmes soutenus par un système de crédit à la consommation susceptible d'amener le consommateur sans qu'il s'en rende compte, à dépenser largement plus que ses moyens ne lui permettent.

On peut, dorénavant, affirmer que les services de conseils aux consommateurs ont fait plus pour augmenter la rationalité des décisions des acheteurs (qui se prévalent régulièrement de ces conseils) et pour les maintenir solvables, que toute initiative antérieure. Et c'est ainsi qu'après 80 ans d'existence le mouvement des caisses populaires a l'impression d'atteindre vraiment les objectifs que s'était fixés le commandeur Desjardins, quand il fonda la première caisse pour aider



les petits salariés à échapper à l'emprise des institutions capitalistes. Maintenant que le mouvement est lancé, beaucoup de caisses tant rurales qu'urbaines veulent posséder leurs propres services. La seule chose qui, à l'heure actuelle, en retarde l'extension, c'est la pénurie de personnel compétent. Car, un des facteurs qui conditionne le succès de ces services, c'est l'intégrité et la compétence de leur personnel.

On se rend compte en effet que maîtriser la masse d'information nécessaire en vue de répondre aux questions les plus variées n'est pas une mince affaire.

Il est possible d'ailleurs de s'alimenter à un service central d'information, situé à la Fédération. De plus, nous avons institué un entraînement rigoureux de tout le personnel de conseillers, basé sur des connaissances économiques, financières et techniques sans cesse mises à jour. Et ce qui est plus intéressant encore, c'est que ces services sont offerts gratuitement aux sociétaires,

leur financement étant assuré par une contribution volontaire des membres des caisses. Ainsi ceux-ci renoncent à des ristournes qu'ils seraient en droit de se voter, au bénéfice d'une action collective de nature à assainir considérablement la situation des consommateurs dans leur ensemble. Comme exemple de solidarité on ne peut guère trouver mieux. En définitive d'ailleurs, tout le monde s'en trouve plus à l'aise, car on a vu considérablement diminuer le nombre des insolubles, qui étaient une charge pour beaucoup de caisses.

En d'autres termes, au lieu de se contenter de corriger des situations presque désespérées, — ce que les caisses avaient toujours fait, — on en est venu à faire de la prévention, ce qui réduit d'autant la nécessité des opérations de pur dépannage.

## C — Meilleure intégration aux autres secteurs coopératifs

On a longtemps reproché aux caisses populaires de s'être développées en vase clos, et cela non seulement par rapport aux institutions du secteur capitaliste, ce qui était assez normal, mais aussi par rapport aux autres institutions du secteur coopératif. Grâce aux efforts déployés depuis cinq ans, de nombreux progrès ont été réalisés. La collaboration a pris diverses formes, parmi lesquelles un financement beaucoup plus important des coopératives agricoles ou de pêcheurs. Mais je voudrais mentionner tout spécialement deux initiatives qui m'apparaissent prometteuses, à savoir le financement des coopératives de production et l'organisation de centres d'achat coopératifs.

a) les caisses populaires sont désormais présentes dans plusieurs entreprises coopératives de production. On sait qu'après les expériences pénibles de Tembec, de Sogefor et de Cabano, plusieurs coopératives de production ont vu le jour dans la province de Québec à la suite du désistement de plusieurs groupes de capitalistes étrangers ou de la fermeture inattendue de certaines usines. Ces coopératives sont basées essentiellement sur la propriété des ouvriers eux-mêmes. La formule offre évidemment des dangers, mais elle s'est révélée en définitive assez fructueuse. Il faut mentionner dans tous les cas, l'utilité d'une aide gouvernementale. Mais en dépit de celle-ci, la principale difficulté qui affecte ce genre d'opérations, c'est le manque de capital. Or, les caisses populaires possèdent précisément des fonds, dont l'abondance est telle qu'une part relativement minime, mais tout de même significative, peut être placée dans des industries à caractère régional dont les ouvriers eux-mêmes ont décidé d'assumer la direction.

Ces fonds ont été placés sous deux formes. La principale part a été souscrite par les caisses populaires de la région où était située la coopérative en question, sous la forme de participation au capital-actions. Dans certains cas, c'est la SDI qui a fait une mise de fonds initiale, laquelle est graduellement rachetée par des caisses locales. Mais le Mouvement Desjardins, via d'autres organismes, contribue aussi au financement de ces coopératives sous forme de souscription aux obligations ou de placement hypothécaire.

Un tel mécanisme a l'avantage de relier plus directement l'évolution de l'entreprise industrielle au dynamisme propre aux régions et à susciter un leadership local qui finit par déborder très vite l'entreprise initiale et amener la création d'autres entreprises, et cela, tout en faisant participer au développement l'ensemble du mouvement. Mais je reviendrai sur le sujet quand je parlerai plus loin de la contribution du M.C.P.D. au développement économique.

b) une autre initiative dont nous sommes particulièrement fiers, c'est la construction de plusieurs centres d'achats coopératifs. Ces centres comme on le sait, s'inspirant d'habitudes d'achat très en vogue chez les consommateurs, ne réunissent que des entreprises du secteur coopératif, qu'il s'agisse des caisses populaires proprement dites, ou des coopératives de consommation ou de services. Ainsi le sociétaire de la caisse populaire peut au cours de la même journée de « magasinage » avec son épouse, laisser sa voiture sur le terrain de stationnement, ou encore mieux la confier au centre coopératif de service pour l'entretien périodique, pendant qu'il fait son dépôt à la caisse ou encore procède à un emprunt. Il pourra subséquemment, toujours dans le même local, consulter un expert en immeuble pour la vente de sa maison ou discuter avec un spécialiste des successions, à moins qu'il ne préfère augmenter sa protection d'assurances à un comptoir voisin. Pendant ce temps, son épouse qui a pris la précaution de laisser ses jeunes enfants dans une garderie attenante, peut librement procéder à ses achats hebdomadaires d'épicerie, laisser chez le nettoyeur les habits de son mari. Puis, elle achète à un comptoir spécial des billets de théâtre, et en compagnie de son mari retient des places pour un voyage en Europe, à l'agence de voyage coopérative.

Une fois toutes ces opérations terminées et après être passée par la tabagie coopérative pour faire provision de journaux et de cigarettes, la famille reprend livraison de sa voiture au centre de service, avec l'impression d'avoir eu une journée bien remplie. Et le tout s'est déroulé sous l'égide du mouvement coopératif, puisque ne sont admises dans ce centre d'achat que des organisations de type coopératif.

Cette véritable révolution dans les habitudes d'achat de l'acheteur coopérateur s'est d'ailleurs



faite, en évitant le gigantisme de certains centres de type capitaliste. Les centres d'achats coopératifs en effet restent à l'échelle humaine, étant des lieux de rencontre fréquentés par des gens qui font partie de la même grande famille. On n'y sent pas l'énorme pression publicitaire et le caractère impersonnel qui sont parmi les caractéristiques des centres d'achats traditionnels.

Depuis que de tels centres d'achats se sont constitués, on a constaté un regain d'intérêt des membres pour leur caisse populaire. Un plus grand nombre d'entre eux assistent désormais aux assemblées générales et participent aux divers comités. Ils n'ont plus l'impression comme autrefois que les affaires transigées avec leur caisse sont une simple alternative aux mêmes opérations transigées avec une banque. Ils sont convaincus qu'on a enfin bouclé la boucle et qu'on peut parler d'un secteur coopératif intégré.

## D — Développement économique

Je voudrais maintenant mentionner une autre orientation importante que le M.C.P.D. a prise au cours des derniers cinq ans, à savoir l'aide au développement économique. Il faut se rappeler qu'au début de la période, la SID (Société d'Investissement Desjardins) venait d'être créée et quelle cherchait sa voie.

Justement alarmé par l'évolution de l'économie québécoise, de plus en plus soumise aux intérêts étrangers, le M.C.P.D. s'était en fait créé un instrument de développement mais ne savait pas trop comment s'en servir.

On sentait que le mouvement coopératif ne pouvait rester cantonné dans l'aide apportée aux individus considérés comme consommateurs (sociétaires de caisses populaires ou de coopératives de consommation) mais qu'il devait venir en aide aux mêmes individus cette fois considérés en tant que producteurs. Vous vous rappelez en effet des conditions économiques de l'époque. On se rendait compte qu'une part de plus en plus considérable de l'économie du Québec était dominée par des entreprises multinationales, dont les intérêts ne pouvaient toujours se concilier avec ceux de la population. Qu'on se rappelle le fameux conflit de la United Aircraft, la vente de la compagnie Price à une firme ontarienne, le passage d'une partie importante d'une industrie typiquement québécoise, celle de la moto-neige, sous contrôle américain, les aléas de l'industrie de raffinage du pétrole manipulée au gré des intérêts des grandes multinationales.

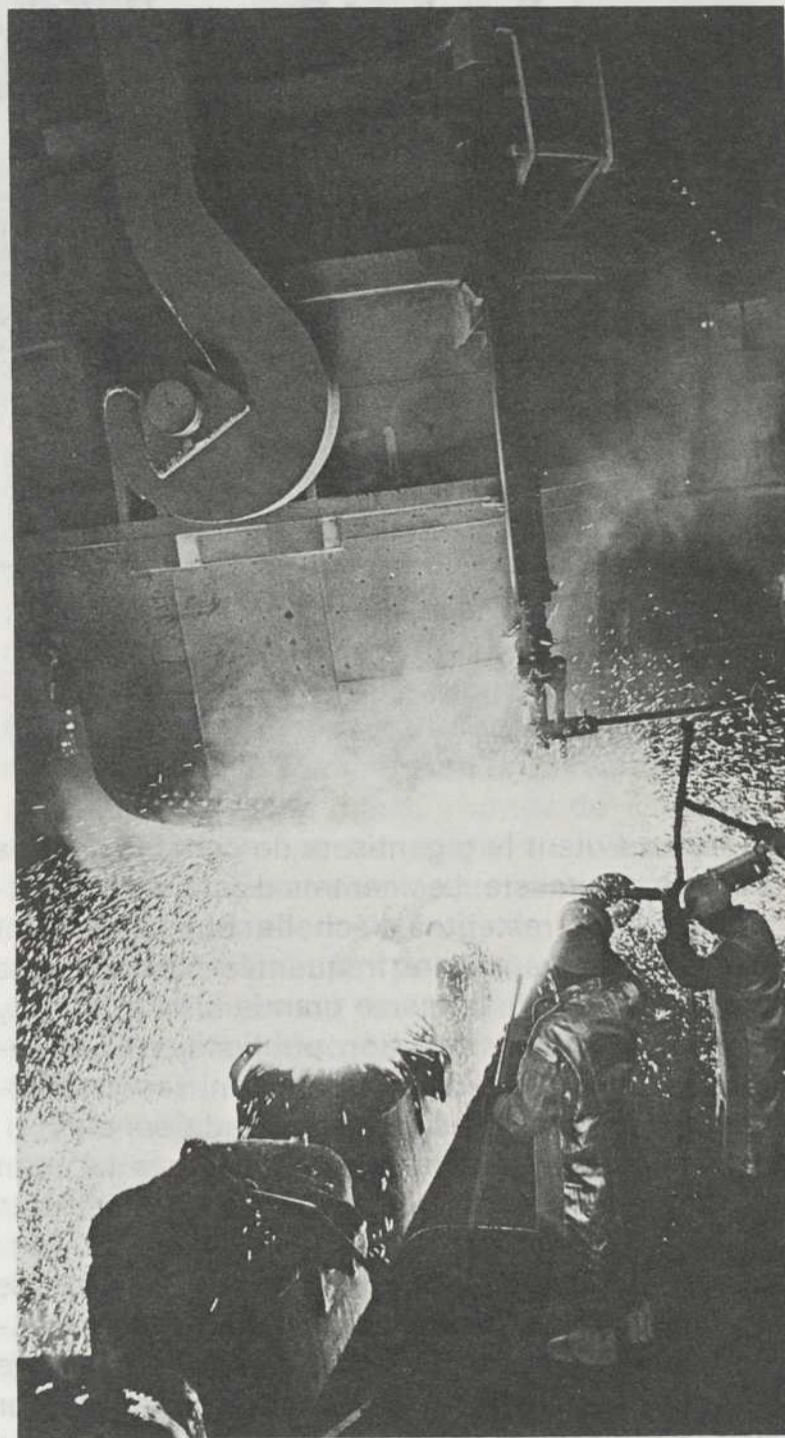
Tous ces phénomènes par leur diversité et leur ampleur avaient fini par créer une certaine inquiétude dans la population, qui se rendait compte que la maîtrise de son développement économique lui échappait.

L'État avait fini par intervenir, à défaut d'une reprise en mains de l'industrie québécoise par des industriels québécois anglophones ou francophones. Ceux-ci, en effet, on le sait, sont de moins en moins nombreux et manquent totalement de dynamisme. Toutefois, les aventures de l'État dans le domaine industriel n'ont pas toujours été couronnées de succès, vous le savez. Pensons à la fermeture de Soma il y a quelques années, aux difficultés de Sogefor et plus généralement de la S.G.F. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur ces expériences et sur les aptitudes à l'État à devenir industriel. Mais la réalité brutale est là avec ses désillusions, et il est facile de comprendre pourquoi le M.C.P.D. a décidé alors de porter un grand coup.

Par ailleurs, se réclamant d'une prudente sagesse qui l'avait bien servi dans le passé, il ne voulait pas se risquer dans n'importe quelle aventure. En particulier, il n'était pas prêt à faire porter tout son effort sur la prise de contrôle des nombreuses entreprises plus ou moins « flageolantes » qui s'offraient à lui pour une bouchée de pain. Il souhaitait en d'autres termes exercer un impact décisif sur le développement économique en s'intéressant aux secteurs de croissance et non pas se contenter de rescaper des entreprises en difficultés ou même de se substituer aux propriétaires d'entreprises prospères, mais à avenir limité.

Son instrument privilégié de développement, la SID avait en particulier compris qu'on ne s'improvise pas industriel du jour au lendemain, que c'est une illusion de penser qu'on a tout réglé les problèmes d'une industrie en lui fournissant les fonds en abondance. Voilà pourquoi la SID dès le début de ses opérations s'est mise à la recherche d'administrateurs compétents, objectif qu'elle a réussi à atteindre grâce au choix que lui offrait la sortie de plus en plus abondante de diplômés canadiens-français de nos universités et aussi l'apport technique irremplaçable de spécialistes étrangers, particulièrement américains.

On a à cet égard, en effet, assisté depuis cinq ans à un curieux phénomène. Alors qu'auparavant la tendance se manifestait dans le sens d'une prise de contrôle des industries québécoises par des intérêts américains, qui continuaient d'utiliser les effectifs administratifs et techniques autochtones, depuis quelques années l'inverse se produit. Grâce à l'intervention stimulante de



l'État et aux capitaux du M.C.P.D., nous avons repris le contrôle d'une partie de notre industrie, mais nous avons dû faire appel à la compétence et surtout à l'expérience de nos voisins américains, incomparablement plus nombreux que nous à pouvoir assumer des postes de cadres dans l'industrie. Cette évolution a été facilitée par le fait que d'une part, il existe un surplus de spécialistes américains, qui préfèrent travailler au Québec plutôt que dans certains pays en voie de développement et, d'autre part, par le fait que même si un nombre croissant d'ingénieurs et d'administrateurs sortent de nos universités,

la plupart sont en début de carrière et ne possèdent donc pas encore l'expérience désirable. Cette situation, toutefois, va se corriger d'elle-même avec les années. On prévoit que le management de nos industries deviendra surtout québécois d'ici dix ans. Nous aurons alors profité au maximum du « knowhow » américain qui, il faut bien le reconnaître, demeure encore le meilleur au monde.

Si l'on me permet de caractériser la situation actuelle en une phrase, l'intervention du M.C.P.D. dans le développement économique permet de passer d'un stade où la propriété et l'animation technique des entreprises sont surtout québécoises à un stade où la propriété reste québécoise, par le truchement des caisses populaires, mais l'animation technique est confiée largement à des étrangers salariés. Une telle solution permet de garder le contrôle de nos entreprises chez nous, mais pas au détriment d'une perte d'efficacité et d'une désuétude trop vite installée dans les méthodes et les comportements.

Mais il ne suffirait pas d'identifier le besoin et de justifier la participation du M.C.P.D. au développement industriel. Encore fallait-il déterminer le « comment ». Et d'abord délimiter de façon plus précise les secteurs d'intervention. Plutôt que de nous lancer dans toutes les directions à la fois, comme le font les sociétés de portefeuille qui veulent diversifier leurs placements, nous avons préféré nous concentrer dans certains types d'activités, quitte plus tard à élargir nos interventions à d'autres secteurs. Nos priorités étaient, d'une part, de conserver au Québec une certaine maîtrise de son expansion par le développement de secteurs-clés, soit dans l'exploitation des richesses naturelles ou dans le domaine des industries de biens de consommation et, d'autre part, de fournir encouragement et aide au dynamisme local.

a) Sur ce dernier point, je rappelle ce que j'ai dit précédemment de l'aide apportée au financement des coopératives de production. Celle-ci étant situées en général dans les régions éloignées, ne reçoivent pas leur juste part des investissements industriels. Dans le cas de ces opérations qui concernent très souvent des entreprises régionales de moyenne dimension, l'objectif est de fournir non seulement le capital mais les ressources en management.

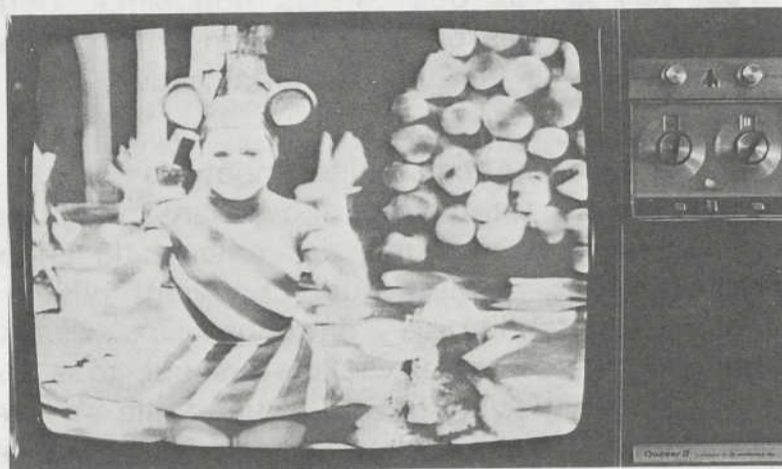
D'ailleurs, l'aide du M.C.P.D. n'est pas uniquement disponible aux coopératives de production, mais aussi aux industriels locaux. On sait que beaucoup d'individus un peu partout, possédant l'esprit d'innovation et d'entreprise, éprouvent des difficultés à trouver des bailleurs de fonds. Les grandes institutions financières, en effet, sont situées dans les grands centres et s'intéressent assez peu au développement des régions. Ce n'est pas le cas des caisses populaires, dont l'organisation très décentralisée en fait le cadre idéal pour une certaine décentralisation industrielle.

Dans tous ces cas évidemment, les caisses populaires ne s'embarquent pas dans n'importe quelle aventure. Il existe des critères de choix très rigoureux, parmi lesquels intervient évidemment la rentabilité de l'entreprise, mais aussi certains critères sociaux. Dans presque tous les cas, l'intervention de la S.I.D. quand elle s'avère nécessaire, s'accompagne d'un effort déployé par les organismes coopératifs régionaux.

b) Le deuxième secteur où le M.C.P.D. est entré, est celui de la transformation des matières premières des domaines forestier ou minier. On sait que, sous prétexte qu'une bonne partie de la production de ces industries prend le chemin de l'étranger, s'était développée graduellement l'idée que les entreprises étrangères devaient y conserver le leadership. Or, comme on le sait, beaucoup de ces industries ne sont pas intéressées à transformer ici leurs produits, ce qui prive notre économie de nombreux emplois.

Depuis notre intervention et grâce, il faut le dire, à un vigoureux appui gouvernemental, par l'entremise en particulier de Soquem et de Rexfor, cette situation est en train de changer. C'est ainsi que nous avons été amenés à devenir partenaires, via la SID, d'entreprises qui transforment le cuivre, le fer, l'amiante et évidemment le bois. Il est encore trop tôt pour se prononcer sur l'impact à venir mais on peut d'ores et déjà dire que l'objectif est d'arriver à la transformation complète de ces matières premières. Il faut mentionner à cet égard que les ventes sont beaucoup moins dépendantes qu'autrefois d'un seul marché, celui des États-Unis, mais sont réparties dans beaucoup de pays d'Europe et de pays en voie de développement. Et cela, sans compter la part croissante qu'absorbe le marché national.

c) Enfin un dernier secteur d'intervention est celui de produits surtout destinés à la consommation nationale. Ici non plus nous n'avons pas voulu éparpiller nos efforts dans tous les secteurs, mais concentrer nos interventions sur l'industrie agro-alimentaire, l'industrie du meuble, l'industrie des véhicules (autobus, camions, tracteurs et motoneiges) et celle des communications (presse et radio-télédiffusion).



Il est évident qu'en cinq ans, nous n'avons pas réussi à renverser totalement la tendance à l'aliénation progressive de notre industrie, mais nous en avons au moins stoppé le déclin. Aussi constate-t-on que l'intervention des caisses populaires dans le développement industriel, à titre très souvent d'actionnaire minoritaire, a eu valeur d'exemple et a stimulé l'intérêt des épargnants en les incitant à souscrire eux-mêmes au capital des entreprises dont ils se sentent solidaires en quelque sorte. On assiste ainsi à un phénomène dont on avait toujours naguère déploré la modicité: la participation croissante des Canadiens français à leur propre développement économique.

*Et c'est ici que mon réveil-matin m'a arraché à ce rêve. Mais en y réfléchissant bien, s'agit-il d'un rêve tout-à-fait chimérique comme on en fait souvent. Ou bien, ne s'agit-il tout au plus que d'une projection de choses qui peuvent très bien se réaliser . . . si l'on s'y mettait vraiment.*

\* M. Roland Parenteau a été professeur aux Hautes Études Commerciales pendant quinze ans. Il a été directeur du Conseil d'orientation économique du Québec de 1964 à 1969 et responsable de l'Office de planification du Québec en 1968-69. M. Parenteau a également été directeur de l'École nationale d'administration publique (1969-1974), institution où il occupe actuellement un poste de professeur. M. Parenteau a publié de nombreux articles et ouvrages.

L'article le plus récent qu'il a écrit: « Vers une politique de développement régional dans le contexte fédéral canadien ». Cet article est l'un des textes que l'on retrouve dans un ouvrage publié à l'Université d'Ottawa et dont le titre est *Regional Economic Development* (1974).



# Le Québec économique d'il y a 100 ans

Voici quelques extraits d'un texte qui a été préparé par MM. Jean Hamelin et Yves Roby sur « L'évolution économique et sociale du Québec — 1851-1896 ». Ce texte a été publié dans le cahier Recherches sociographiques de l'Université Laval, Vol. X, nos 2-3, 1969. Les sous-titres sont de la Revue Desjardins.

## Aspects quantitatifs de l'évolution économique du Québec

	1851	1871	1901
<b>Population :</b>			
	890 261	1 191 516	1 648 898
% de la population francophone	75.2	78.2	80.3
% de la population rurale	80.0	77.2	60.3
% de la population catholique	84.4	85.7	86.8
Population de Montréal	57 715	107 225	267 730
Population de Québec	42 052	59 699	68 840
<b>Main-d'œuvre active (%) :</b>			
Secteur primaire	50.0*	47.1	48.3
Secteur secondaire	10.0*	19.2	25.2
Secteur tertiaire	40.0*	33.7	26.5
<b>Production brute en \$ courant :</b>			
Pêcheries		1 093 000	2 174 000
Agriculture		65 000 000*	86 327 158
Manufactures		77 205 182	158 300 000

\* Évaluation.

La Confédération canadienne, qui est une réponse politico-économique au problème du marché que la fin du système mercantiliste a posé, coïncide en gros avec la fermeture du marché américain aux produits canadiens (1866). Plus que jamais le destin de l'économie québécoise est lié à celui de l'ensemble des colonies anglaises. La Confédération, en réunissant en un vaste *Zollverein* les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, crée un marché national dont le Québec va bénéficier. Il est indéniable que sans le marché canadien de nombreuses industries québécoises, dont celles du textile et de la chaussure, n'auraient pu naître ou à tout le moins prospérer. Les déclarations enthousiastes de nombreux entrepreneurs québécois ne laissent aucun doute à ce sujet.

La Confédération ne supprime pas cependant les influences de la géographie nord-américaine. En fait, à partir de 1867, l'économie québécoise

subit l'influence de deux plans de développement économique: le canadien et l'américain. Les deux ont les mêmes traits: barrière douanière élevée, immigration intensive, chemin de fer, mise en valeur de l'ouest, spécialisation régionale. La proximité géographique fera que le plan qui progressera le plus vite entravera les progrès de l'autre.

### Un grand départ

La crise de 1874-1878, qui amorce la longue dépression du dernier quart du XIXe siècle, a un impact différent sur les deux plans de développement économique. La baisse des prix frappe plus durement le Canada que les États-Unis. Grâce à leurs ressources naturelles, à la technologie nouvelle, à la concentration financière, au volume de leur marché national, les Américains réussissent à abaisser les coûts de production au fur et à

mesure que les prix baissent et, partant, à sauvegarder leurs bénéfices. En dépit de la baisse des prix, la croissance économique américaine s'accroît, prenant appui sur la spécialisation régionale. Ainsi le développement spectaculaire de l'ouest américain et l'industrialisation rapide de la Nouvelle-Angleterre exercent de fortes pressions sur le Québec. Plus de 500,000 Canadiens-français émigrent aux États-Unis : quelques dizaines de milliers s'en vont dans l'ouest américain s'embaucher comme agriculteurs, mineurs ou bûcherons ; la grande majorité, attirés par les promesses d'une vie meilleure, gagnent les briqueteries et les manufactures de textile de la Nouvelle-Angleterre et des états de l'Atlantique moyen.

Le Canada dont le marché national est plus limité que le marché américain ressent vivement les contrecoups de la baisse des prix en Europe. La mise en valeur de l'ouest canadien marque le pas, même si le CPR est ouvert en 1885. Les millions d'immigrants attendus n'arrivent pas. Cependant, le développement agricole de l'ouest canadien est suffisamment important pour influencer le Québec qui doit délaisser la culture du blé, réviser l'orientation de son agriculture et songer à créer des industries qui vont œuvrer pour le marché national.

### L'industrialisation du Québec

La politique nationale (tarif 1879) favorise l'industrialisation du Québec, notamment de Montréal, en dépit d'une conjoncture difficile. Le tarif de 1879, en augmentant les droits d'entrée sur les objets de luxe, ouvrés et semi-ouvrés, stimule le secteur secondaire. Le *dumping* américain durant la crise 1876-1879 avait conduit à la ruine nombre d'entreprises canadiennes et découragé les entrepreneurs. La politique tarifaire de 1879, qui est l'aboutissement d'une prise de conscience nationale commencée dans les années 1850, permet la naissance de plusieurs industries. Dès 1882, les cimenteries de Hull et d'Hochelaga ont éliminé du marché québécois les ciments américains. Des Américains établissent dans le Québec des succursales pour contourner le tarif, notamment des fabriques spécialisées dans la parfumerie et les produits pharmaceutiques. Par ailleurs, le tarif sauve plusieurs industries d'une faillite certaine. Les ateliers des

grandes compagnies de transport engendrent l'industrie lourde. Montréal, grâce à son port océanique, devient l'emporium du Canada. Surtout, les entrepreneurs, profitant à plein d'une main-d'œuvre à bon marché, développent à l'abri du tarif des industries légères (textiles,

### Nouvelle voie pour le cultivateur

Les facteurs qui favorisent la naissance du secteur secondaire exercent aussi une influence déterminante sur l'agriculture après 1867. Le non-renouvellement du traité de réciprocité en 1866 accentue la concurrence des produits agricoles canadiens sur le marché québécois. En effet, dans les années 1870, les agriculteurs ontariens sont en quête de débouchés. Ils augmentent leurs exportations vers Montréal, au moment où les fermiers du Manitoba commencent la culture extensive des céréales. Les producteurs canadiens se disputent les marchés du Québec avec d'autant plus d'âpreté que la crise internationale de 1873-1879 enrayer les mécanismes d'échange entre le Canada et l'Angleterre. Vue dans cette perspective, la crise de 1873-1879 prend un caractère dramatique. Le cultivateur du Québec, qui ne peut concurrencer le producteur de l'ouest canadien, n'a qu'une alternative : abandonner sa terre ou accélérer la transformation de son exploitation.

Le choix est difficile. Nombreux sont ceux qui partent vers les paradis de la Nouvelle-Angleterre. À ceux qui restent, les agronomes, avec une certaine hésitation, conseillent de se spécialiser dans l'industrie de la betterave à sucre, dans l'élevage des animaux de boucherie ou dans l'industrie laitière. Après quelques années de tâtonnements, les besoins de l'Angleterre en beurre et en fromage incitent le cultivateur à s'orienter vers l'industrie laitière. Les progrès extrêmement rapides de cette industrie transforment le visage des paroisses québécoises. La spécialisation agricole qui procure des espèces sonnantes aux fermiers ouvre le monde rural aux industries des villes et, partant, engendre des industries locales. En effet, le fermier préfère dorénavant acheter à la ville ou au village ce qu'autrefois il fabriquait sur la ferme. Les petites (chaussures) fondées sur une forte intensité de main-d'œuvre et travaillent pour le marché canadien.



boutiques et les magasins généraux se multiplient dans toutes les paroisses. Le développement des moyens de transport permet aux industries de transformation œuvrant pour le marché local de se regrouper dans des centres manufacturiers. La spécialisation agricole engendre aussi l'utilisation des instruments aratoires qui libère un pourcentage élevé de la main-d'œuvre rurale. D'où deux types d'émigration : dans les régions dynamiques, comme le Richelieu, la machine est facteur d'émigration et dans les régions où la routine persiste, les mauvaises récoltes sont l'élément moteur de l'émigration.

Le surplus des populations rurales s'oriente dans différentes directions. Des ruraux vont s'établir dans les villes du Québec. Cependant le faible rythme de croissance économique permet aux villes de n'absorber qu'une minime partie des émigrants ruraux.

### La satellisation du Québec

Pendant que la conjoncture économique, les impératifs géographiques et la politique nationale déterminent les transformations structurelles de l'économie québécoise, des conditions nouvelles

apparaissent qui préparent le grand jeu du XXe siècle. En premier lieu, le géant américain commence à lorgner les ressources naturelles québécoises. La demande de bois scié dans les années 1850, de cuivre dans les années 1860, de fer dans les années 1870, d'amiante et de pâte dans les années 1880 préfigure la satellisation du Québec au XXe. En second lieu, les éléments de la deuxième révolution industrielle apparaissent dans les années 1880 avec l'utilisation de l'électricité. Cette révolution énergétique jointe à la demande américaine lancera à la fin du XIXe siècle le Québec dans une prospérité sans précédent et accélérera la mutation de son économie.

Les transformations des structures économiques se répercutent sur le plan social. La zone occupée s'agrandit beaucoup durant la période 1851-1901 : le lac Saint-Jean, le nord de Montréal, le Témiscamingue, l'arrière-pays du Bas-du-Feuve, sont occupés ; des régions peu peuplées, comme l'Outaouais, les Cantons de l'est, la Gaspésie accroissent leurs effectifs démographiques. Par contre, dans certaines régions, celle de Montréal et celle de Québec, les comtés ruraux se dépeuplent. Ainsi le monde agricole perd relativement de son importance : la population urbaine

passé d'environ 20% à 40% de 1851 à 1901. L'équilibre démographique est définitivement rompu en faveur de la région montréalaise qui draine une partie des populations rurales. La région de Québec marque le pas.

L'urbanisation a peu touché la société québécoise. Les élites canadiennes-françaises, plus impressionnées par l'émigration aux États-Unis, la croissance des milieux urbains, les valeurs véhiculées par le monde moderne que par l'évolution irréversible des structures économiques, n'ont pas vu sans crainte s'effondrer l'ordre traditionnel et se dessiner un ordre nouveau qui sapait leur emprise. Autant par crainte de l'inconnu, par ignorance que par souci de conserver leurs intérêts, les élites se sont accrochées au modèle de la chrétienté rurale en terre laurentienne. Influencées par les courants de pensée ultramontains et agriculturistes d'Europe, elles ont, les yeux fixés sur Rome et non sur la réalité québécoise, raidi leurs positions idéologiques et fait passer leurs mythes par l'école, le prône, le confessionnal, la presse. Le retard du social sur l'économique contribue à accentuer le retard du mental sur l'économique.

### Le ghetto culturel

Le destin des entrepreneurs canadiens-français au XIXe siècle constitue une preuve frappante que l'évolution psychologique du Canada français suit une trajectoire opposée à son évolution économique. Il n'est pas étonnant que les entrepreneurs canadiens-français soient dans une situation d'infériorité par rapport à leurs collègues anglophones. La plupart, en effet, sont prisonniers d'un ghetto culturel naturel : ils n'ont pas dans les autres régions du Canada, en Grande-Bretagne et aux États-Unis de partenaires qui les renseignent sur la situation des marchés, les introduisent dans les circuits de la finance internationale. En tant que groupe, ces entrepreneurs ne peuvent s'appuyer sur les capitaux et les techniques des pays anglo-saxons. Mais il y a plus. Le ghetto culturel a consolidé des structures sociales répulsives aux entrepreneurs. Il est évident qu'ils ne

peuvent s'arc-bouter sur leur milieu. La lecture des journaux de l'époque illustre bien cette situation. Tandis que le *Montreal Herald* et le *Montreal Gazette* ne cessent de valoriser l'esprit d'entreprise et les entrepreneurs, les journaux canadiens-français font l'éloge du colon, de la vie frugale et austère des ancêtres. Étrangers dans une société axée sur l'au-delà, les entrepreneurs canadiens-français sont étouffés par leur milieu qui lésine sur le prestige et leur impose un système de valeurs qui les entrave : leur milieu circonscrit leur destin aux confins du marché local.

Quand la révolution industrielle au début du XXe siècle broiera en quelques années les structures sociales, le retard accusé des mentalités sera-t-il un frein qui empêchera la collectivité canadienne-française de s'adapter aux conditions de la vie urbaine et d'assumer son destin ?

# Les "caisses populaires" existent depuis 75 ans!

Paul-Émile Charron



Le 6 décembre 1900, Alphonse Desjardins, avec le concours de quelques concitoyens, fonda à Lévis, sa ville natale, la première coopérative d'épargne et de crédit; et, dans un souci de proclamer d'une façon non équivoque sa vocation, il la désignait sous l'appellation « La Caisse populaire de Lévis ». Il invitait ainsi ses compatriotes à se doter d'une nouvelle institution intégrée à la communauté paroissiale, avec mission de promouvoir l'économie et d'organiser efficacement leurs épargnes, de façon à se créer avec elles une source de crédit sain pour tous ceux qui en ont besoin pour améliorer leur condition de vie économique et sociale.

L'année 1975 marque donc le soixante-quinzième anniversaire de fondation de la première caisse populaire dans notre continent nord-américain.

*La Revue Desjardins* se propose, en cette année de célébration du jubilé de diamant du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, de rendre un hommage particulier à son fondateur. Elle estime qu'elle ne saurait mieux faire à cet égard que de rappeler à nos concitoyens les objectifs que son fondateur assigna à la caisse populaire et d'évoquer la lucidité, le réalisme, le courage, l'audace, la ténacité et la générosité dont il fit preuve dans la conception de cette institution nouvelle et dans le travail surhumain qu'il s'imposa pour l'établir.

Les caisses populaires, qui ont eu des débuts modestes, est-il nécessaire de le rappeler, ont rencontré des difficultés sans nombre et vécu des temps sombres où elles se sont interrogées sur leur survie. Si elles ont surmonté tant d'obstacles de toutes sortes au cours des premières décennies et n'ont pas sombré dans le découragement, elles le doivent sans doute en grande partie à la ferme détermination et au généreux courage de leur fondateur; elles le doivent aussi à sa lucidité et à son réalisme: il a su bien adapter sa caisse populaire à la mentalité, aux aspirations et aux besoins de ses contemporains. Il lui assigna des objectifs qui rejoignent les aspirations profondes de notre peuple et lui suscitent une puissante motivation à l'action constructive. Il lui confia un rôle d'agent dynamique de développement personnel et communautaire dans l'intérêt de tous ceux qui veulent y adhérer et s'en servir. Il l'instaura au cœur même d'une société démocratique de développement qui favorise à la fois le développement économique, le progrès social, la formation morale et culturelle des citoyens.



## Un enseignement fécond

Le fondateur des caisses populaires a été profondément influencé par l'encyclique *Rerum Novarum* publiée en 1891 par Léon XIII. Dans sa Charte des Travailleurs, Léon XIII écrit : « L'expérience que fait l'homme de l'exigüité de ses forces l'engage et le pousse à recourir à la coopération étrangère. » Il fit observer que les classes laborieuses doivent découvrir en elles-mêmes les ressources qui leur apportent les éléments de solution à leurs problèmes par la coordination de leurs actions dans des institutions leur permettant de devenir les propres agents de leur développement personnel et communautaire. Il fit appel aux associations inspirées par la volonté commune de leurs membres de s'aider eux-mêmes et de s'entraider.

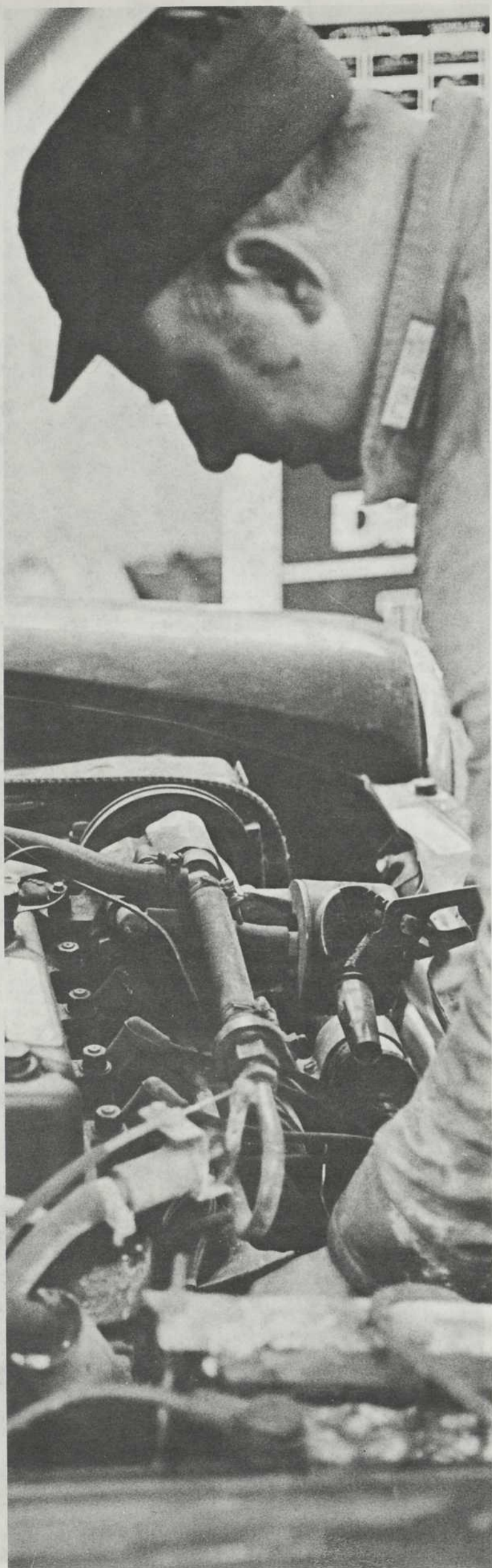
Un tel enseignement exprime une foi profonde dans les puissances que possèdent, à l'état latent, les être humains et indique comment ils peuvent les développer pour atteindre à leur plein épanouissement. Et il fut donné au monde en une période de l'histoire où des réformateurs sociaux préconisaient déjà avec autant d'enthousiasme que d'éloquence les uns la démocratie chrétienne et, les autres, la démocratie sociale qui camouflait un socialisme égalitaire. Dans la société fortement hiérarchisée du monde occidental d'alors qui mettait tous ses espoirs de réforme dans les classe dirigeantes ou ce qu'on appelait les élites, des esprits plus clairvoyants tels Léon Hamel, industriel français, et Albert de Mun, avaient déjà osé enseigner que les classes besogneuses (qui étaient exploitées à la limite par un capitalisme pris d'une soif insatiable de gains toujours plus grands) devaient trouver en elles-mêmes, grâce à la mise en commun de leurs ressources intimes et à leur volonté de s'entraider au sein d'associations, les éléments nécessaires de solution à leurs problèmes. C'était l'affirmation de la foi nécessaire en la valeur des efforts personnels et en la puissance de l'entraide mutuelle. Ils préconisaient la démocratisation de la vie économique, sociale et culturelle par une action commune des intéressés eux-mêmes qui fait appel à leurs efforts personnels et à leur entraide mutuelle s'ils veulent assurer leur propre développement et celui de la communauté où ils s'intègrent. Ils rappelaient la solidarité humaine dont le sentiment profond rend possible et sou-

tient la loyale coopération. Ils indiquaient que les activités économiques, sociales, culturelles et morales s'interpénètrent et se soutiennent réciproquement et que la voie d'accès au développement personnel et communautaire est celle de la coopération économique, sociale et culturelle entre les citoyens et les classes sociales.

## Nécessité de se réaliser dans l'action coopérative

L'Auteur de la nature, pour reprendre une expression du philosophe français Gustave Tibon, a créé l'homme le moins possible. Il a mis dans l'homme, à l'état latent, des puissances merveilleuses, telles l'intelligence, la volonté, la faculté d'aimer, et Il a voulu l'honorer en l'associant à sa création. Il nous invite tous à participer à son œuvre en nous créant nous-mêmes par le développement des puissances insoupçonnées qui sont en nous. Il nous invite aussi à faire appel à la coopération de nos semblables dans le parachèvement de cette création qui ne peut se faire sans cette coopération acceptée comme un bien désirable entre les hommes.

Le fondateur des caisses populaires a emprunté cette voie de la coopération qui l'a conduit à faire de sa caisse populaire une coopérative d'épargne et de crédit. Les classes populaires y assument elles-même la responsabilité d'organiser, d'opérer, d'administrer, de contrôler leurs propres services d'épargne et de crédit en fonction de leurs besoins personnels et de ceux de la communauté. S'efforçant d'administrer au mieux leurs affaires personnelles, elles réalisent des épargnes et consentent à les mettre à la disposition de ceux qui veulent s'en servir pour améliorer leur condition de vie économique et sociale. En lui introduisant les principes de la coopération, elles font d'une institution d'épargne une coopérative d'épargne et de crédit; elles en deviennent les propriétaires, les usagers, les bénéficiaires; elles mutualisent l'épargne et le crédit au moyen de cette institution qui est leur et qu'elles utilisent en fonction de leurs besoins personnels ou communautaires. C'est ainsi que se fait la démocratisation de l'épargne et du crédit et que se franchit une première phase de démocratisation de la vie économique.



Le fondateur des caisses populaires vit en elles l'amorce de cette démocratisation nécessaire de notre vie économique et sociale. En plus d'initier leurs membres à la pratique de la coopération, les caisses populaires leur permettent d'amasser les capitaux nécessaires à l'établissement d'entreprises coopératives dans d'autres domaines de l'activité économique et dans des services. « *La voie à suivre*, à écrit Alphonse Desjardins dans sa brochure sur la caisse populaire éditée en 1911, pour le peuple désireux de faire ses propres affaires, sans la tutelle onéreuse de personne, est de prendre les avantages comme les responsabilités qui résultent d'un contrôle entier et d'une accession à la vie économique complète, corollaire indispensable de l'émancipation civile et politique dont nous jouissons. »

### Une conception nouvelle

Au siècle dernier ont été fondées en Europe, aux États-Unis et au Canada des institutions d'épargne qui ont connu un grand développement, mais qui n'accordaient pas cependant de crédit aux classes besogneuses. Par ailleurs, à la suite de la grande disette qui a sévi en Europe en 1848, ont surgi, notamment en Allemagne et en Italie, des coopératives de crédit, qui étaient des institutions dont les paysans et les artisans se servaient collectivement pour contracter des emprunts auprès des banques commerciales et des prêteurs capitalistes dans le but de se procurer les fonds nécessaires à leurs opérations agricoles et artisanales.

Alphonse Desjardins fit des institutions d'épargne des coopératives d'épargne et de prêts; les déposants qui y mettent leurs épargnes en commun en deviennent les membres et les utilisent pour satisfaire leurs besoins de crédit. Le cadre paroissial, où les ressortissants, qui font partie de diverses classes sociales ou exercent des professions ou métiers différents, se connaissent, a favorisé singulièrement l'établissement et le fonctionnement de cette coopérative d'épargne et de crédit, qui devait d'abord, faut-il le rappeler, se gagner la confiance populaire en prouvant son efficacité tout en assurant aux déposants la sécurité de leurs épargnes.

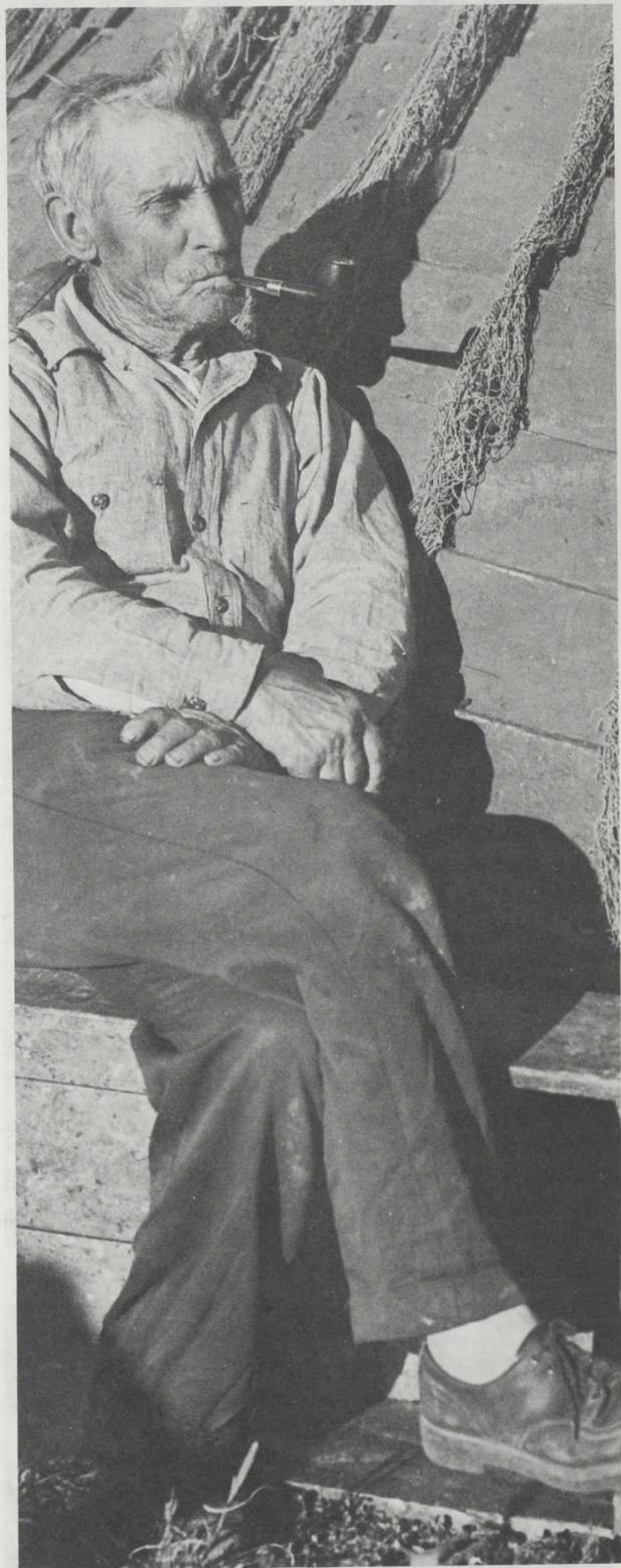
Cette expérience était d'autant plus difficile et redoutable qu'on accordait alors bien peu de confiance aux classes populaires pour adminis-

trer efficacement une institution financière. Le fondateur des caisses populaires vit dans nos institutions sociales des exemples de coopération efficace qu'il utilisa d'ailleurs dans ses conférences à travers la province pour développer la confiance de la population dans cette institution nouvelle qu'il voulut instaurer chez nous. Et, avec l'appui du clergé et des dirigeants qui jouissaient de la confiance populaire, il mena à bien cette expérience qui exigea de lui une grande détermination, beaucoup d'abnégation, de courage et de ténacité, à l'égal de son amour pour les siens et pour son pays.

### Une expérience concluante

L'expansion prise par le mouvement dont il fut l'inspirateur et l'initiateur rend hommage à ses qualités intellectuelles et morales et démontre sa juste perception des hommes et de la valeur des objectifs qu'il poursuit. Les caisses populaires y sont demeurées fidèles. Le contexte économique et social dans lequel elles opèrent s'est sans doute profondément modifié au cours des dernières décennies. Elles doivent s'adapter aux conditions changeantes du milieu afin de mieux répondre aux besoins personnels et communautaires qui évoluent sans cesse. Elles doivent témoigner du même esprit d'adaptation dont a fait preuve leur fondateur, qui a tenu compte de la réalité économique et sociale de son temps et de la mentalité et des habitudes de ses concitoyens de la caisse populaire. L'esprit qui l'anime doit cependant demeurer le même, puisque l'objectif essentiel, qui demeure le même, est pour tous ceux qui y adhèrent, de contribuer, dans une unité de pensée et d'action, à leur développement personnel et au développement du milieu où ils s'intègrent. La caisse populaire doit toujours être un facteur dynamique de développement personnel et social.

Les quelques chiffres qui suivent nous indiquent que les caisses populaires qui poursuivent un tel objectif, répondent aux besoins de la population. C'est pourquoi elles ont été acceptées puis intensément désirées, et elles se sont répandues à travers tout le Québec, en ont franchi les frontières, se sont implantées dans les autres provinces canadiennes, chez nos voisins du Sud, et par la suite dans les pays de l'Amérique latine, en Afrique et en Asie.



Selo  
mai 19  
en fin  
4,351  
5,843,8  
Au dé  
octobre  
popula  
Mouve  
progres  
mondia  
avait a  
Canada  
nous o  
laire e  
un act  
caisses  
quelque  
le nom  
d'année  
rable a  
Au Q  
de la F  
caisses  
un acti  
Le sol



Selon un rapport de *Statistique Canada* de mai 1974 sur les caisses d'épargne et de crédit, en fin d'année 1972 opéraient au Canada 4,351 caisses populaires et Credit Unions, avec 5,843,820 membres et un actif de \$6,761,224,000. Au décès d'Alphonse Desjardins survenu en octobre 1920, opéraient au Québec 113 caisses populaires, avec un actif de \$6,000,000. Le Mouvement des Caisses populaires Desjardins progressa lentement jusqu'à la deuxième guerre mondiale: 1940, le nombre de caisses populaires avait atteint 1,167, avec 201,137 membres au Canada. Et cinq ans plus tard, soit en 1945, nous comptons au pays 2,219 caisses populaires et Credit Unions avec 590,794 membres et un actif de \$312,000,000. Si le nombre de caisses populaires et de Credit Unions s'est quelque peu réduit au cours des dernières années, le nombre de leurs membres et l'actif ont connu d'année en année une augmentation considérable après la dernière guerre mondiale.

Au Québec, les dix unions régionales membres de la Fédération de Québec groupaient 1,262 caisses populaires, avec 3,132,307 membres et un actif de \$4,160,000,000 au 31 août 1974. Le solde des prêts s'établissait ainsi: prêts

sur reconnaissance de dette ou prêts personnels: \$855,000,000, et prêts hypothécaires: \$1,612,000,000. Les réserves propres totalisaient \$146,000,000. Ces données statistiques permettent de nous faire une idée de ce que peut être la puissance et la fécondité des efforts personnels et de l'entraide mutuelle de citoyens qui s'assignent des objectifs réalistes et qui s'engagent avec détermination sur la voie de la coopération leur permettant de les atteindre.

### **Nécessité de bien répondre aux besoins**

Il importe que l'action coopérative rejoigne les besoins ressentis de la population. Si les caisses populaires ont connu une telle expansion, c'est sans aucun doute parce qu'elles ont su répondre, par des politiques adaptées et des services appropriés, aux besoins de la population,

Les membres ont pris conscience de la valeur des objectifs et des bienfaits de cette institution bien à eux et où ils se sentent chez eux. En elles ils se reconnaissent et y trouvent leurs intérêts. La caisse qui leur appartient leur fait bon accueil, car elle est là pour les aider et les encourager

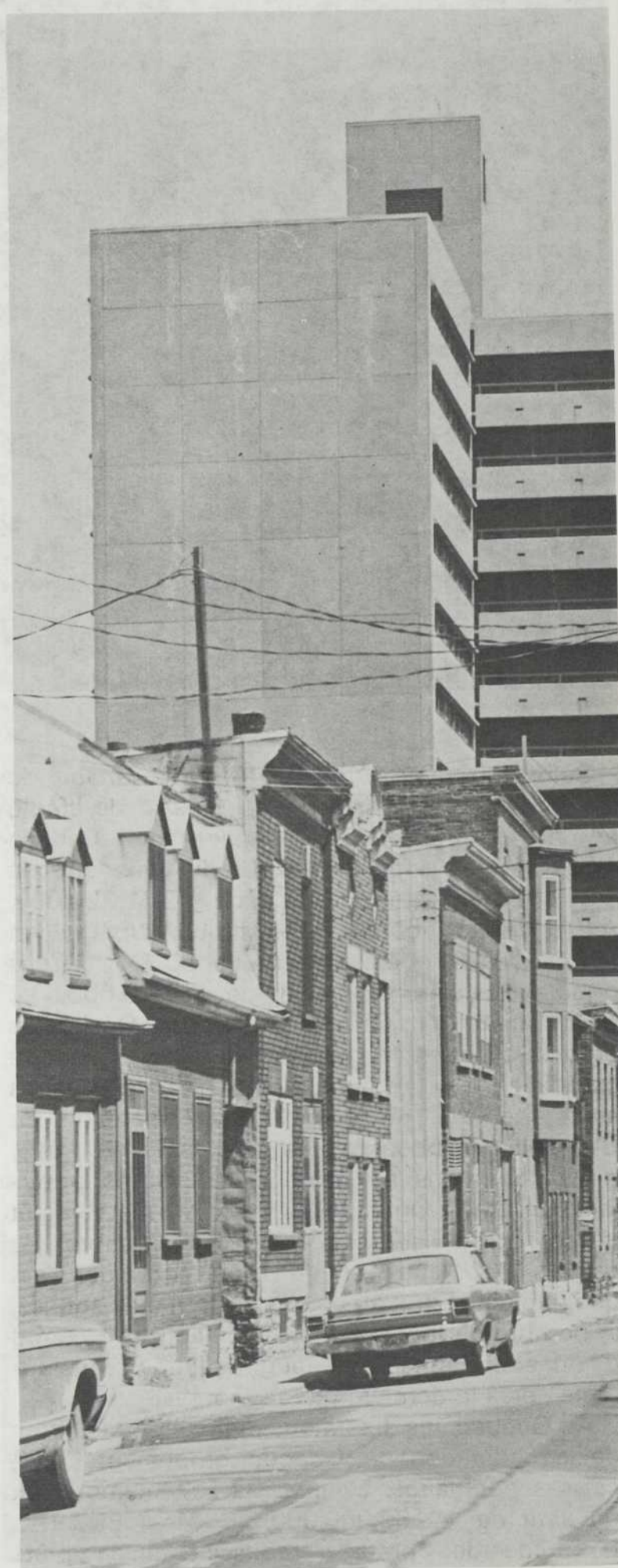
## MOUVEMENT DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

	ACTIF	MEMBRES
1974	\$ 5,000,000,000.	3,100,000
1970	\$ 2,000,000,000.	2,500,000
1964	\$ 1,000,000,000.	1,500,000
1955	\$ 400,000,000.	850,000
1945	\$ 100,000,000.	350,000
1935	\$ 10,000,000.	45,000
1900	\$ 0.10	1

dans leurs efforts en vue d'améliorer leur condition de vie économique et sociale et la qualité de leur vie.

Aussi, les caisses populaires s'efforcent-elles de répondre le mieux possible aux besoins de la population par des services adéquats d'épargne et de prêts. C'est de la sorte qu'elles se méritent leur confiance. Les déposants et les emprunteurs s'attachent à leur caisse populaire et s'en servent comme instrument de développement personnel et communautaire.

Les recherches sur la distribution des prêts font ressortir nettement cette préoccupation des caisses de répondre, dans les meilleures conditions possibles, aux attentes de leurs membres et des institutions sociales qui les desservent. Les fonds prêtés se partagent de la façon approximative suivante :  $\frac{1}{3}$  des fonds prêtés servent à l'acquisition ou à la rénovation d'habitations, et les  $\frac{2}{3}$  à l'acquisition de moyens de production, d'automobiles, de mobiliers, et à des consolidations de dettes et à des fins d'éducation. Elles auront prêté à leurs membres, en 1974, (si on extrapole les statistiques établies au 31 août dernier) plus de \$900,000,000 en prêts personnels et \$600,000,000 en prêts hypothécaires, soit les



2/3 en p  
fréquent  
de pro  
Si le  
servira  
à l'ava  
crédit  
elles n  
qu'elles  
part im  
prêts a  
palités  
fabriqu  
viennen  
et fédér

Une é  
Les c  
démocr  
organis

(La Revue Desjardins, Québec, le 8 février 1984, p. 25.)



$\frac{2}{3}$  en prêts à court terme pour les besoins les plus fréquents des membres, et  $\frac{1}{3}$  pour l'acquisition de propriétés foncières ou immobilières.

Si les caisses populaires s'emploient à faire servir au mieux les épargnes qui leur sont confiées à l'avantage de leurs membres qui ont besoin de crédit et qui peuvent en faire un usage fructueux, elles n'oublient pas pour autant les services qu'elles doivent rendre à la communauté. Une part importante de leur actif est constituée de prêts aux commissions scolaires, aux municipalités, aux hôpitaux, aux coopératives, aux fabriques et de titres obligataires qui en proviennent, ainsi que des gouvernements provincial et fédéral.

### Une économie humaine

Les caisses populaires contribuent à une saine démocratisation de la vie économique; le peuple organise par leur truchement ses épargnes et les

fait servir à son développement économique, social, culturel, moral. Elles mettent leur pouvoir économique au service des citoyens et de la société. Elles humanisent ainsi la vie économique et contribuent à rétablir dans les esprits une saine hiérarchie des valeurs en faisant de l'argent leur serviteur.

Elles font donc une ouverture sur un monde nouveau auquel aspire notre jeunesse, qui manifeste un plus grand intérêt aux valeurs humaines qu'à la possession de biens matériels qui ne peuvent satisfaire leur soif de bonheur. Ainsi, le développement moral et culturel de notre monde moderne doit-il s'allier davantage à son développement économique et à son progrès social si nous voulons bâtir un monde meilleur qui favorise la justice et la paix.

Hommage au fondateur des caisses populaires qui a apporté une telle contribution au règne de la justice et de la paix.

(*La Revue Desjardins*, Québec, le 8 février 1944, p. 25.)

D'indulgents continuateurs de l'œuvre des Caisses Desjardins m'écrivent pour me dire et me redire :

« De grâce, ramassez des miettes sur les origines des Caisses... de peur qu'elles ne se perdent. Vous avez vécu si près de leur fondateur, et si longtemps (...) »

J'obéis, pour coopérer, et, sur l'heure, je vous en écris... une bonne poignée...

Elles ne datent pas d'hier, celles-ci. C'était en 1908. M. Desjardins, sténographe français aux Communes, passait six mois de l'année à Ottawa, parfois plus, pour les travaux de la session. J'étais professeur au Collège de Lévis.

Chacun le voit, pendant de longues et de longues semaines, nos rencontres se faisaient rares. Mais la correspondance ne chômait pas. Souventes fois, elle était... quotidienne.

La publication du Catéchisme des Caisses avait été décidée unanimement, dans une grande réunion tenue... à ma chambre. Y assistaient M. l'abbé Joseph Hallé, le philosophe de notre groupe, M. l'abbé Stanislas Lecours, procureur du Collège — il s'absente pour affaire urgente —, M. Desjardins et... moi.

Si les murs de cette cellule de vingt pieds par dix, si ceux du Collège de Lévis pouvaient parler, ils en rediraient des projets brillants, et... d'amères déceptions. Des jours tout pleins de soleil, il y en avait, oui, mais, tout à côté, il s'en présentait remplis de grisaille et de tempête.

J'étais donc à ramasser des documents pour préparer le fameux Catéchisme en qui s'étaient réfugiés nos derniers espoirs.

J'écrivis alors à M. Desjardins pour lui demander deux choses.

Me résumer très en bref — il était intarissable quand il causait coopération — les bienfaits du régime coopératif, et m'indiquer des sources où je pourrais me renseigner.

Voici sa réponse textuelle :

« Caisses populaires et coopératives en général. Ce à quoi elles peuvent servir :

1. CAISSES POPULAIRES: Elles arrivent à nous rendre maîtres chez nous. Nous libérer du joug étranger et des usuriers. Faciliter aux pauvres le moyen de vivre par des prêts et remises faciles.
2. CAISSES SCOLAIRES: Elles servent à: Former une génération prévoyante.

Lutter contre le luxe grandissant.  
Lutter contre l'intempérance.  
Faire penser à l'avenir.

3. LES MAGASINS COOPÉRATIFS: Ils servent à: Supprimer le crédit.  
Supprimer les intermédiaires inutiles.  
Établir le juste prix.

4. COOPÉRATIVES DE PRODUCTION: Elles servent à: Supprimer les intermédiaires inutiles.  
Vendre des produits de première qualité et le plus juste prix.  
Encourager le producteur à produire des effets de première qualité et en grande quantité.

5. COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION: Assure la bonne qualité des achats.  
Supprime les intermédiaires inutiles.  
Empêche la fraude chez les producteurs.

6. BOULANGERIE ET ÉPICERIE: Manger du bon pain ayant le poids et au prix coûtant, ainsi que des épiceries de même qualité.

7. MUTUELLE-INCENDIE ET VIE: Cesser d'enrichir les gros capitalistes qui industrialisent tout à leur profit.

#### OUVRAGES À CONSULTER:

1. Livre bleu. Projet de loi No 2. Sociétés coopératives et industrielles, 1907.
2. Vermeersch A. S. J. Manuel social (1008 pages) La législation des œuvres en Belgique (2 volumes).
3. Bertrand. Histoire de la Coopération en Belgique (2 vol. 1200 p.)
4. Max Turmann. Les Associations agricoles en Belgique (422 p.)
5. Wolff. Le Crédit agricole. Journal de l'Économiste. Les Banques populaires au point de vue coopératif. Essais du Crédit populaire en Angleterre et en Écosse.

En anglais: Village Banks. People's Banks.

Et voilà quelques miettes coopératives, des jours d'antan, livrées au public.

En les lisant, une chose frappera le lecteur impartial: la claire vision qu'avait, dès 1908, M. Desjardins des bienfaits et des applications pratiques du régime coopératif.

Au pays de Québec, voire en Amérique, à cette époque, y a-t-il eu, à part lui, un seul homme qui a compris le problème coopératif?

J'en doute très fort.

# Communiquer grâce à la radio, au cinéma et à la télévision

Michel Beauchamp

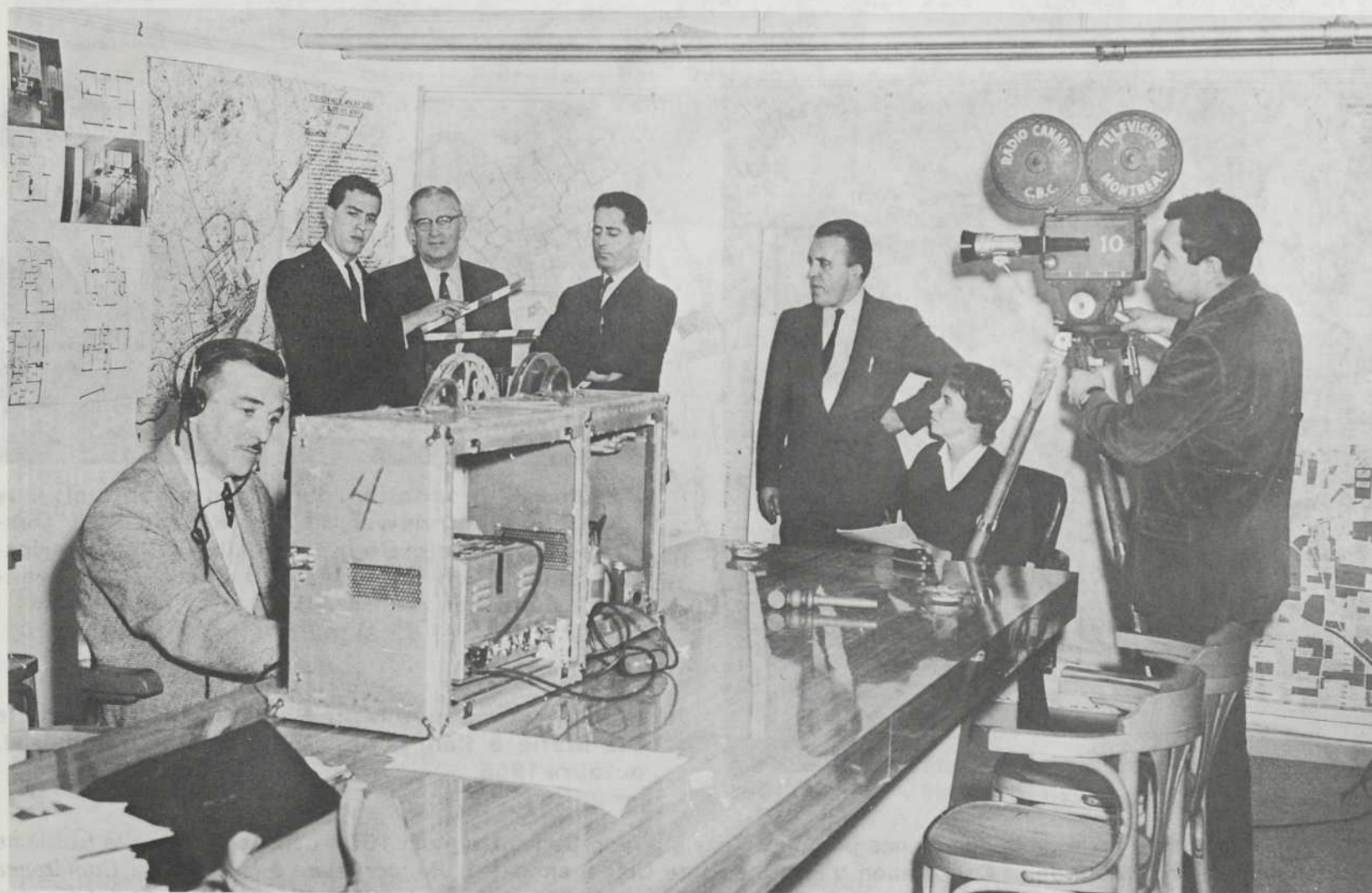
## Une tradition au sein des institutions coopératives

Le 12 février 1935, le sénateur Cyrille Vaillancourt s'adressait aux *auditeurs* de Radio-Canada et prononçait une causerie portant sur les réalisations de M. Alphonse Desjardins, fondateur des caisses populaires.

Le 22 mars 1945, « Caisses populaires Desjardins », film réalisé par l'Office national du film, est présenté en grande première à la « Salle des Promotions » de l'Université Laval, à Québec. Le même film est présenté cinq jours plus tard au Jardin Botanique, à Montréal. Selon le communiqué émis par l'O.N.F. lors de la sortie officielle du film, l'équipe de réalisation voulait illustrer « le développement et le fonctionnement (des) coopératives d'épargne et de crédit ». De plus, on devait y voir comment Alphonse Desjardins a pris l'initiative du Mouvement coopératif . . . »

Le 24 octobre 1958, grâce à une contribution financière de l'Assurance-Vie Desjardins, débute,

sur les ondes de Radio-Canada (T.V.) une série de vingt-six émissions hebdomadaires d'une demi-heure chacune. Le titre de cette série: « *Joindre les deux bouts* ». Les objectifs de la série: sensibiliser les citoyens du Québec à la nécessité d'équilibrer leur budget et aider ces mêmes citoyens à mieux résoudre « divers problèmes d'argent » (difficultés de l'épargne, cherté des études, achat d'une automobile, achat d'une propriété, etc.). « *Joindre les deux bouts* » n'a pas toujours traité de problèmes strictement d'ordre économique. Ainsi, certaines émissions ont, par exemple, porté sur la langue française. La dernière émission de la série a été diffusée le 12 avril 1961, mais le 18 octobre de la même année, l'émission « *Droit de cité* » succède à « *Joindre les deux bouts* ». L'objectif de cette autre série d'émissions: « passer en revue le rôle du citoyen dans le gouvernement municipal ». Parmi les sujets abordés au cours de cette série d'émissions, mentionnons l'urbanisme, l'évaluation, les expropriations, les élections, etc. . . .



Réalisation d'une émission de « Droit de cité », février 1962.

En novembre 1963, une nouvelle série « *Familles d'aujourd'hui* ». Cette série de treize émissions constitue une sorte d'essai de vulgarisation des résultats de l'enquête menée en 1957 par le Centre de recherches sociales de l'Université Laval, à la demande de l'Assurance-Vie Desjardins et des caisses populaires. Cette enquête, rappelons-le, portait sur « les besoins et les conditions de vie des familles salariées canadiennes-françaises ». En février 1964, la Société Radio-Canada commence à diffuser, toujours grâce à la contribution des caisses populaires et de l'Assurance-Vie Desjardins, une série intitulée « *La faim des autres* ». Cette série d'émissions traite du problème de la faim dans le monde.

En 1968-69, le Mouvement des Caisses populaires Desjardins parraine « *Boni populaire Desjardins* », une série d'émissions diffusées non plus, cette fois, sur les ondes du réseau d'État, mais sur les ondes d'un réseau de dix stations privées de télévision.

Cette série — à laquelle ont participé plus de 700 étudiants québécois — répondait à deux types de besoins :

« a) assurer une présence institutionnelle du Mouvement des Caisses populaires Desjardins à la télévision ;

« b) favoriser une forme d'éducation populaire à travers cette présence à la télévision. »

Outre les émissions ci-haut énumérées, l'Assurance-Vie Desjardins et/ou les caisses populaires ont également commandité certaines émissions radiophoniques (par exemple, « *Fête au village* », à la radio d'État), contribué à la réalisation de certaines autres émissions radiophoniques et télévisées portant sur la société québécoise ou le Mouvement coopératif et mis en valeur certains aspects de la culture québécoise (songeons, par exemple, à la série *Coop-001\**, à l'émission « *Québec, c'est nous autres* » (1971-72), à l'émission « *Comme tout l'monde* » (réseau privé, 1973-74), aux émissions « *Les 15-25* » (Radio-Canada, 1964), « *Défis nouveaux* » (Radio-Canada, 1965) et « *Vivre* » (Radio-Canada, 1966-68).



L'équipe de production, dans l'ordre habituel: Guy Lamarche, interviewer; le Frère Jean-Paul Desbiens, f.m.s., animateur; Michelle Gélinas, script-assistante; Gilles Gariépy, chercheur; Jean-Pierre Sénéchal, réalisateur.

Mme Jeanne Sauvé, Mme Renée Geoffroy et Paule Ste-Marie à l'émission « 2,000,000 de femmes! », octobre 1965.

(\*) Lire à ce sujet le texte de la conférence prononcée par M. Yvon Daneau, en juin 1974, dans le cadre de la troisième Conférence Internationale de la Coopération d'Épargne et de Crédit, annexe 1, *Rapport suite à la troisième Conférence Internationale de la Coopération d'Épargne et de Crédit*, service de Documentation, La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.



L'animateur de la nouvelle série, le Frère Jean-Paul Desbiens, f.m.s., salue ici grand'maman Lepage, de Rimouski qui avait pris figure de vedette dans « Familles d'aujourd'hui » et qui, a été heureuse de s'associer au lancement des « 15-25 ».

## Ont réalisé ou animé...

### « JOINDRE LES DEUX BOUTS »

Réalisateurs : Noël Fortin, Louis Bédard

Animateur : Jean-Paul Lefebvre

### « DROIT DE CITÉ »

Réalisateur : Noël Fortin

Animateur : Roger Chartier

### « FAMILLES D'AUJOURD'HUI »

Réalisateur : Robert Séguin

Animateur : Raymond Laplante

### « LA FAIM DES AUTRES »

Réalisateur : Roger Nadeau

Animateurs : Jean-Paul Lefebvre,

Raymond Laplante

### « LES 15-25 »

Réalisateur : Jean-Pierre Sénéchal.

Animateur : Jean-Paul Desbiens.

### « DÉFIS NOUVEAUX »

Réalisateur : Noël Fortin.

Animateur : Bertrand Gagnon.

### « BONI POPULAIRE DESJARDINS »

Réalisateurs : Gilles Pilon, André Houde, Gilles Brisson, Rodrigue Bariault, Denis Malenfant, Pierre Thibault, Gilles Ballard, Roger Bergeron, Germain Gélinas, Alex Desmeules.

Animateurs : Guy Provost, Claude Renard, Réal Gagnon, Denys Courchesne, Jean Tourignant, Marcel Lambert, Jean Malo, Jean-Paul Berthiaume, Marcel Rouleau, Jean-Charles Bonenfant.

### « DEUX MILLIONS DE FEMMES »

Réalisateur : Jean-Pierre Sénéchal.

Animatrice : Jeanne Sauvé.

### « VIVRE »

Réalisateur : Jean-Pierre Sénéchal.

Animateur : Camille Laurin.

## Popularité de « Joindre les deux bouts » « Droit de cité » « et Vivre »

— Le 7 novembre 1958, dans la région métropolitaine de Montréal, l'émission « *Joindre les deux bouts* » était regardée par 205,000 foyers sur 536,000 foyers possibles. Le canal 10 (réseau privé) ne diffusait pas en 1958.

(« Renseignements d'ordre quantitatif sur les émissions de télévision », CBFT, Service des recherches et sondages, Montréal. Données fournies par International Surveys Limited.)

— « Un récent sondage révélait que le nombre de téléspectateurs regardant « *Joindre les deux bouts* » était de 1,225,000. Le programme est donc un des plus suivis . . . »

(*Revue Desjardins*, vol. 26, n° 10, 1960, p. 153.)

— En février 1962, selon un rapport de la firme International Surveys Limited, 666,000 personnes regardaient l'émission hebdomadaire « *Droit de cité* ».

— En janvier 1962, dans la région métropolitaine de Montréal, l'émission « *Droit de cité* » était regardée dans 61,000 foyers.

(Source : Nielsen Broadcast Index)

— En novembre 1966, 462,000 personnes regardaient l'émission « *Vivre* ». À Montréal, 160,300 personnes regardaient cette même émission.

(Source : Nielsen NBI, TV Report, nov. 1966)



## Jean-Paul Lefebvre: l'animateur de « Joindre les deux bouts » et de « La faim des autres »

*Jean-Paul Lefebvre est né en 1926. Après avoir milité au sein de différents mouvements d'action catholique, Jean-Paul Lefebvre devient directeur des services d'éducation du Conseil de la Coopération du Québec (1949-1954). En septembre 1954, il entre à la C.S.N. (Confédération des syndicats nationaux) comme responsable des services de l'éducation. De 1956 à 1964, il anime certaines émissions à caractère éducatif sur les ondes de Radio-Canada. Il participe également à certaines rencontres internationales traitant des problèmes relatifs à l'éducation des adultes.*

*De 1961 à 1964, en plus de ses autres activités, il est directeur du journal Le Travail (C.S.N.) et commissaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal. De 1964 à 1966, Jean-Paul Lefebvre prend en charge l'ecteur « Éducation des adultes » à la Commission des écoles catholiques de Montréal.*

*Élu, en 1966, député à l'assemblée nationale du Québec, il ne se représente pas en 1970. Il décide plutôt d'accepter le poste de directeur général du Parti libéral du Canada (Québec).*

*En 1971, il devient journaliste « à la pige ». En janvier 1973, il accepte le poste de directeur général de la Formation de la Main-d'œuvre (ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, Ottawa).*

*Jean-Paul Lefebvre a publié — en collaboration ou seul — plusieurs articles de presse et certains ouvrages (« Comment joindre les deux bouts », « Québec, mes amours », « Réflexions d'un citoyen »).*

### Entrevue avec Jean-Paul Lefebvre

**R. D.** — Comment en êtes-vous venu à participer à l'émission « Joindre les deux bouts » ?

**J.-P. L.** — J'étais responsable de l'éducation à la C.S.N. Quelqu'un des caisses populaires a communiqué avec moi pour me faire part de l'intention des caisses populaires de commanditer une série d'émissions sur les ondes de Radio-Canada... J'ai présenté ma candidature... Cela m'intéressait, car j'animais déjà une émission radiophonique (« Vie ouvrière »). Le métier était très exigeant. On faisait de tout... les textes... les entrevues, etc.

**R. D.** — Comment a été conçue l'émission « Joindre les deux bouts » ?

**J.-P. L.** — Je pense que c'est une idée d'Alfred Rouleau ou de Gérard Lemieux, de Radio-Canada... Je ne suis pas certain... On voulait faire une émission portant sur le budget des gens ordinaires... Les gens écoutaient l'émission, car cela les « prenait aux tripes »... On discutait de leurs problèmes.

**R. D.** — Quels étaient les objectifs de l'émission ?

**J.-P. L.** — C'était d'aider les gens à vivre le mieux possible avec les ressources financières qu'ils avaient...

**R. D.** — Quelle « marge de manœuvre » aviez-vous par rapport aux autorités de Radio-Canada ou par rapport aux commanditaires ?

**J.-P. L.** — Je ne me rappelle pas de l'existence de conflit de nature idéologique... Nous avons eu certaines « discussions »... mais elles portaient sur les aspects techniques de la production des émissions... L'équipe était homogène... On a cherché à être honnêtes tout en privilégiant les intérêts des gens ordinaires...

Les commanditaires nous laissaient faire... Ils rendaient service à leurs membres en commanditant cette série d'émissions à caractère éducatif.

**R. D.** — Quelles ont été les réactions qui vous ont frappé suite à la diffusion des premières émissions ?

**J.-P. L.** — Il y a une chose étonnante qui s'est produite lors de la diffusion d'une émission portant sur le cas d'une famille de cinq enfants et disposant d'un revenu de \$50.68 par semaine... Dans le courrier, des gens nous accusaient d'avoir été injustes en prétendant qu'on pouvait « joindre les deux bouts » avec \$50.68 par semaine et d'autres personnes, en nombre aussi important, disaient qu'on avait réussi à démontrer qu'on ne pouvait pas « joindre les deux bouts » avec \$50.68...

**R. D.** — Comment était élaboré le contenu des émissions ?

**J.-P. L.** — Les thèmes étaient retenus par l'équipe, quatre ou cinq semaines à l'avance. Le chercheur se mettait à l'œuvre. L'animateur

faisait le scénario... Après la diffusion des émissions, on en faisait l'évaluation...

**R. D.** — Y avait-il des mécanismes de participation permettant aux gens de s'exprimer sur le contenu des émissions ?

**J.-P. L.** — Les commanditaires avaient, je pense, mis en place certains mécanismes de participation... Les « télé-clubs » constituaient des réunions d'évaluation. J'ai participé à une ou deux de ces réunions... Je ne pense pas que cela se faisait systématiquement.

**R. D.** — L'émission a duré trois ans. Pourquoi a-t-elle disparu ?

**J.-P. L.** — Une série d'émissions ne doit pas se poursuivre sans renouvellement... Il faut se renouveler, car les gens se lassent d'une même série, des mêmes thèmes... Il y a eu d'autres émissions après « Joindre les deux bouts ».

**R. D.** — L'émission était-elle suffisamment vulgarisée, à la portée des gens ?

**J.-P. L.** — Je pense que l'émission était suffisamment vulgarisée... Avec les moyens disponibles à ce moment-là, nous avons réussi, du point de vue pédagogique, à « toucher » les gens... L'émission « collait à la peau » des gens.

L'émission était une émission d'éducation populaire et non pas une émission d'éducation « formelle »... Notre expérience se situait entre les émissions d'information portant sur l'actualité (« Le 60 ») et les émissions voulant répondre à des objectifs « pédagogiques », au sens restreint du mot...

En fait, nous ne voulions ni « distraire » les gens, ni leur offrir des contenus d'émission qui soient, dans leur présentation, trop « sérieux »...

Nous assumions, toutefois, une certaine continuité au niveau des thèmes traités.

**R. D.** — Quel a été l'impact de l'émission sur la société québécoise ?

**J.-P. L.** — J'avais l'impression que l'émission répondait à un besoin vraiment vital. Je crois que « ça collait à la peau des gens ». L'émission a pu faire prendre conscience aux gens qu'ils possédaient au moins un « pouvoir », celui de disposer comme bon leur semblait, de leurs ressources financières, celui de faire des choix...

**R. D.** — Quelles ont été les réactions de la presse, des milieux progressistes ?...

**J.-P. L.** — On a eu une critique généralement favorable de la presse... Je pense, en particulier, à un article de Laurendeau... Ce qui a fait la force de l'émission, c'est le fait qu'elle répondait à un besoin réel d'information... De plus, notre crédibilité était relativement bonne... D'où la confiance des gens... Il faut noter que l'émission « Joindre les deux bouts » a précédé d'un certain nombre d'années, les changements qui ont marqué le monde de l'éducation au Québec.

**R. D.** — En plus d'animer l'émission « Joindre les deux bouts », vous avez, avec M. Roland Parenteau, écrit un ouvrage de vulgarisation dont le titre est « Joindre les deux bouts ». Pourquoi avez-vous écrit cet ouvrage ?

**J.-P. L.** — J'ai senti qu'il fallait écrire ce bouquin. Roland Parenteau et moi-même voulions fournir un instrument aux gens ordinaires. Dans le bouquin, il y avait des exemples de budget familial, certaines données théoriques sur l'économie familiale, etc.

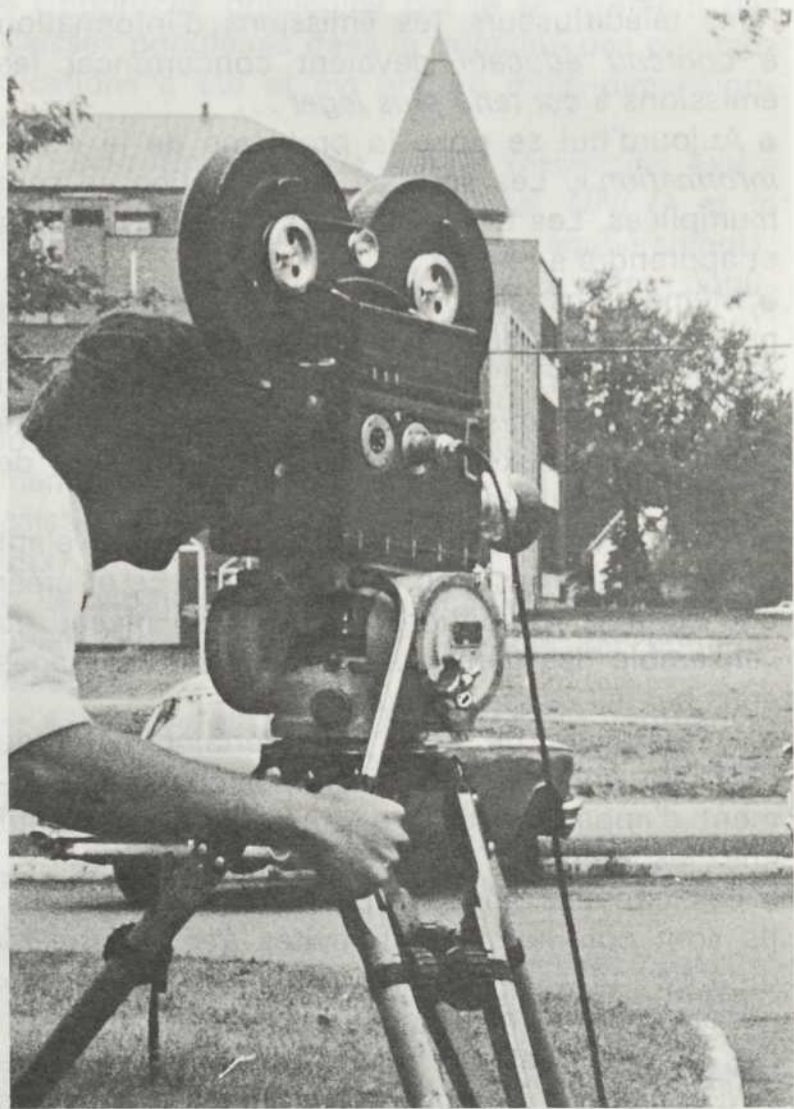
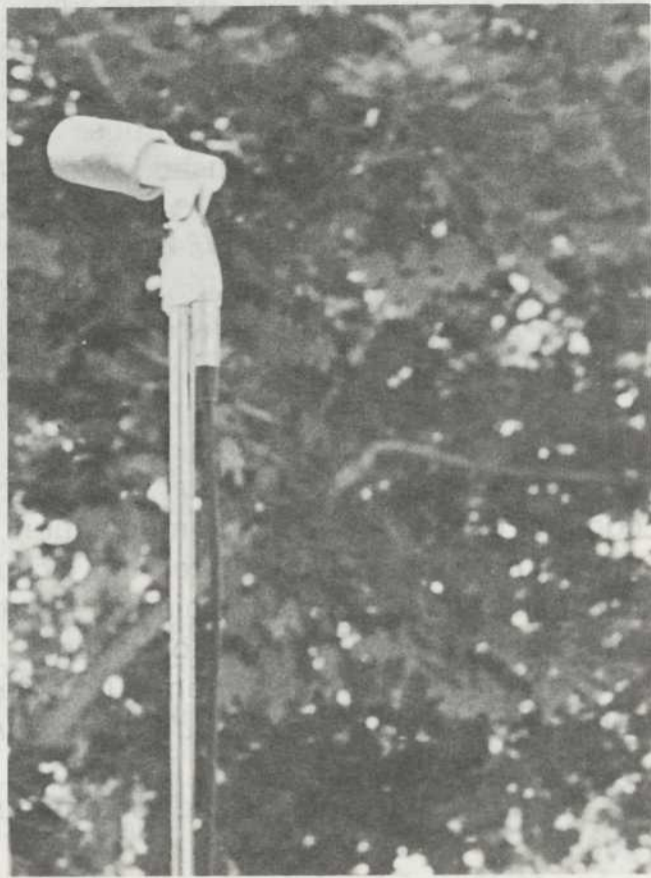
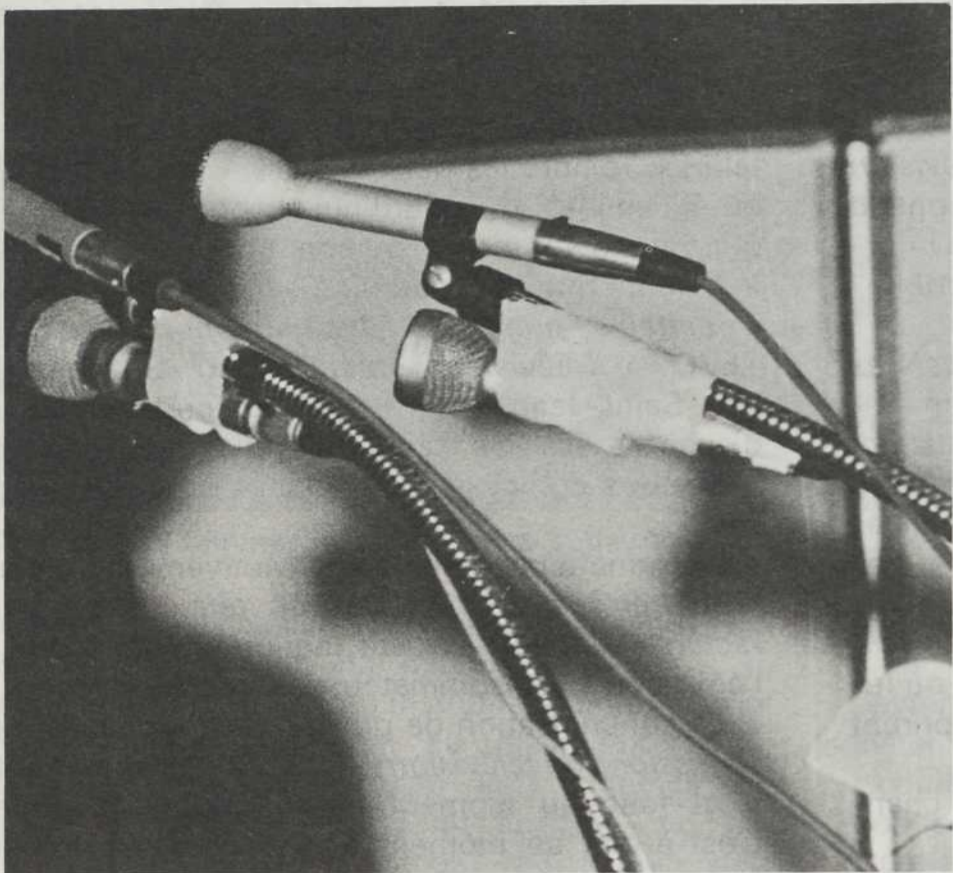
**R. D.** — Comment aurait-on pu améliorer la formule « Joindre les deux bouts » ?

**J.-P. L.** — Si c'était à refaire, je demanderais un plus gros budget pour la documentation et la recherche... Grâce à l'amélioration de certaines techniques, je privilégierais davantage la dimension « visuelle » de la télévision... Le rythme de l'émission aurait pu être un tant soit peu plus rapide...

En ce qui concerne la participation des téléspectateurs, la mise en place de mécanismes de consultation et d'évaluation aurait été également une priorité.

**R. D.** — Quel peut être, de nos jours, le rôle de la T.V. en matière d'information à caractère éducatif ?

**J.-P. L.** — Avec la multiplicité des canaux, il serait possible d'offrir aux téléspectateurs la possibilité de consommer — à un rythme plus ou moins intense — des émissions à caractère éducatif. On devrait avoir le choix de consommer des émissions « très » spécialisées, « spécialisées », « vulgarisées », etc.



**R. D.** — Le Mouvement coopératif devrait-il — encore aujourd'hui — commanditer certaines séries d'émissions ?

**J.-P. L.** — C'est un peu le rôle du Mouvement que d'encourager des initiatives semblables.

Le fait que ce soit, par exemple, le Mouvement des Caisses populaires qui commande une série d'émissions crée un certain climat de confiance au niveau de la population... De plus, cela donne un certain « enracinement » à ces expériences de communication. On risque moins de tomber dans un certain élitisme...

● Les caisses populaires ont affirmé leur présence au sein de la société québécoise en encourageant la diffusion de films ainsi que la diffusion d'émissions télévisées ou radiophoniques.

● En ce qui concerne l'utilisation de la *télévision* comme moyen de communication, soulignons le fait que les premières séries d'émissions d'information commanditées par les institutions coopératives avaient un caractère éducatif.

● En plus de rehausser le prestige des *caisses populaires*, ces émissions répondaient à un besoin réel d'information au niveau de la population.

● Avant 1960, la *télévision* était considérée comme un moyen de communication relativement « nouveau ». L'auditoire était « captif ». Les téléspectateurs « consommaient » (surtout) les émissions diffusées par Radio-Canada.

● Les règles du jeu changèrent au moment où les premières *stations privées de télévision* prirent de l'importance.

● L'habitude d'écoute des téléspectateurs changea . . .

● Les téléspectateurs étant sollicités par les différents télédiffuseurs, les émissions d'information à *contenu éducatif* devaient concurrencer les émissions à *contenu plus léger* . . .

● Aujourd'hui se pose le problème de la « *sur-information* ». Les sources d'information se sont multipliées. Les téléspectateurs doivent s'adapter et apprendre à choisir . . .

● Même si les téléspectateurs sont généralement portés à consommer les émissions susceptibles de les divertir, il n'en demeure pas moins vrai que certaines *émissions d'information* — de haute qualité — (par exemple, « Le 60 ») jouissent de la faveur populaire.

● Assumer une continuité tout en la renouvelant s'avère pertinent si l'on veut être efficace et créer une certaine « habitude d'écoute » au niveau de l'ensemble des gens qui reçoivent les messages émis par les *caisses populaires*.

● En essayant de créer une certaine habitude d'écoute, on tentera, ce faisant, de créer un sentiment d'appartenance au Mouvement coopératif chez les membres.

● Les citoyens sont de plus en plus sollicités. Ils sont continuellement invités à « *s'informer* » ou à « *participer* ». D'où la difficulté — pour ceux qui émettent les messages — de retenir l'attention des récepteurs et la difficulté — pour ces derniers — d'apprendre à choisir et critiquer — à travers

*un ensemble d'éléments d'information* — les messages susceptibles de les aider à mieux comprendre certaines situations socio-économiques.

● Les *thèmes* discutés au niveau d'émissions telles « Joindre les deux bouts », « Droit de cité » ou « Familles d'aujourd'hui » sont des thèmes qui ont été abordés — ou sont abordés — par les individus qui ont participé — ou participent — à *certaines projets d'éducation populaire* tels TEVEC — Télévision éducative au Saguenay — Lac Saint-Jean —, MultiMedia, certains cours dispensés par les services d'éducation permanente des commissions scolaires ou des Cégep, etc. . . .

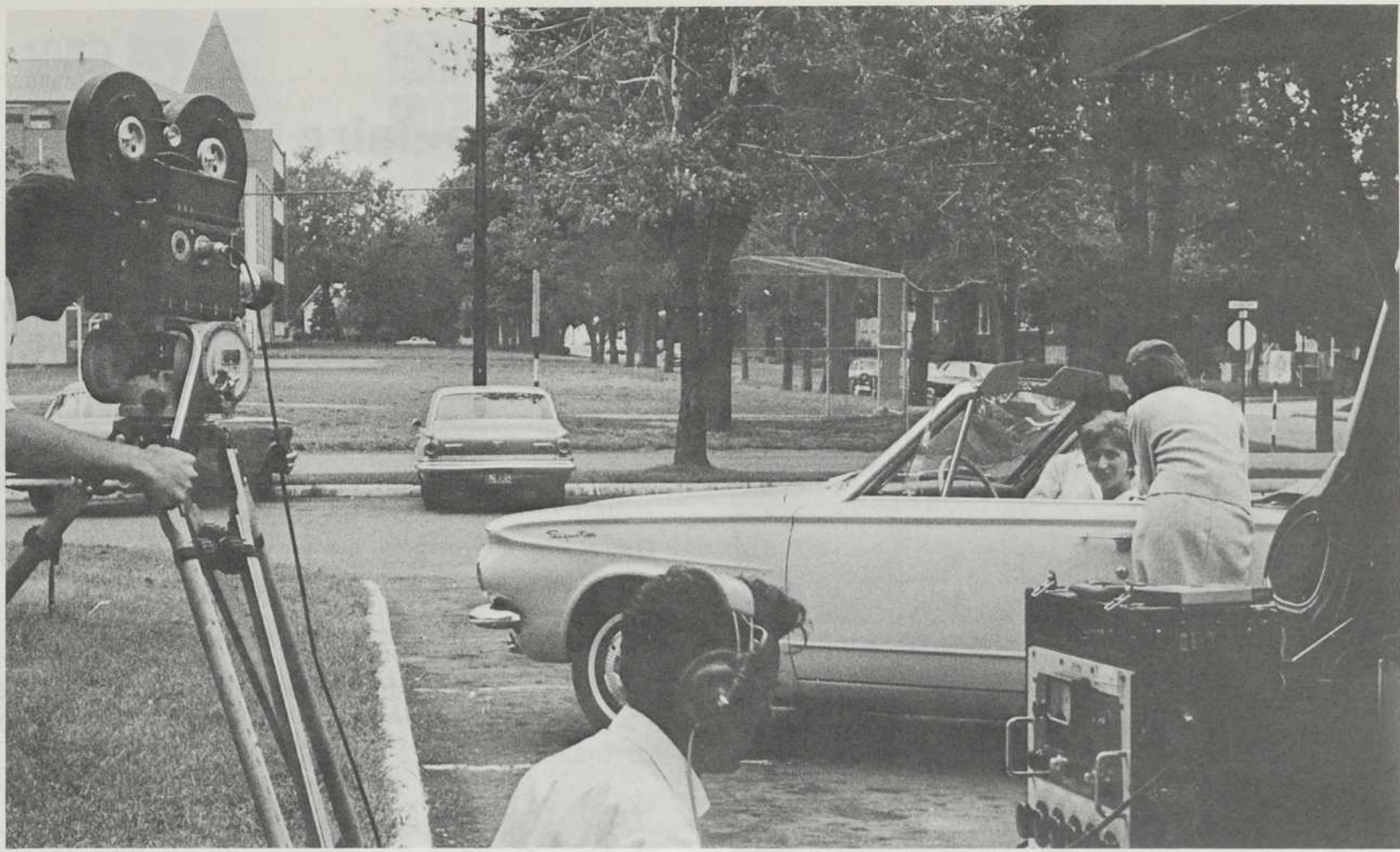
● La formule parrainée par le Mouvement coopératif — *émissions d'information télévisées à caractère éducatif* — existe encore (songeons à l'émission « Consommateurs avertis »).

● La concrétisation de projets de communication (*émissions de télévision*) au début des années '60 s'est faite au moment de la réforme scolaire, c'est-à-dire au moment où les citoyens étaient invités à participer à la démocratisation du système scolaire.

● Même si les *émission d'information* (« Joindre les deux bouts », « Droit de cité », etc.) *n'étaient pas conçues* comme l'étaient ou le sont certaines émissions produites par les équipes de réalisation œuvrant au sein de certains projets d'éducation permanente (songeons à TEVEC — Télévision éducative du Saguenay — Lac Saint-Jean —, à Multi-Media, aux expériences européennes et américaines des années '50 et '60), il n'en demeure pas moins vrai que ces émissions ont contribué à susciter une certaine réflexion chez les citoyens du Québec désireux de mieux comprendre certaines situations sociales ou désireux de résoudre certains problèmes socio-économiques.

● Au début des années '60, les *téléspectateurs* étaient invités à commenter le contenu des émissions. Pensons à la formule des « *télé-clubs* », formule permettant aux citoyens de se réunir pour discuter du contenu des émissions. Nous reviendrons sur ce sujet en 1975 dans le but d'analyser certains aspects de la formule des « *télé-clubs* ».

● La concrétisation de tout projet de télévision strictement « *éducative* » est, semble-t-il, beaucoup plus exigeante que la réalisation d'*émissions d'information* (l'approche pédagogique doit être



Deux jeunes femmes interviewées à Valleyfield à l'émission « 2,000,000 de femmes ».

précisée, des mécanismes d'animation et de participation doivent être mis en place, etc. . . .).

- Le *cinéma* peut être un instrument de formation et d'animation (songeons au travail fait par le cinéaste Fernand Dansereau dans certaines régions du Québec — à Saint-Jérôme — ou au sein de certains organismes — au niveau des comités de citoyens, par exemple —).

- La *radio* peut également être un lieu d'éducation populaire ou de communication (songeons à certaines émissions d'information de qualité permettant aux auditeurs de s'exprimer — les émissions utilisant la formule « ligne ouverte » — ou encore à certaines expériences de radio de type « communautaire » — songeons à l'expérience de LS-Radio, à Lévis, il y a quelques années ou au projet « Radio-centre-ville », à Montréal —).

- La *télévision* peut, elle aussi, être un instrument d'animation et d'information (songeons aux séries d'émissions parrainées, il y a quelques années, par le Mouvement coopératif québécois).

Les caisses populaires ont été invitées à participer à certaines expériences de communication de masse (songeons aux émissions diffusées dans le cadre du projet *Coop-001*).

- Les caisses populaires pourraient de nouveau être invitées à participer à d'autres projets de communication (songeons à la réalisation de certaines émissions de télévision qui seront diffusées par *Radio-Québec*).

La *consultation* et la *participation* des membres devraient être des étapes importantes dans le cadre de tout projet de communication auquel est intéressé à participer le Mouvement des Caisses populaires.

- Produire des émissions mettant en valeur certains aspects des *réalités locales ou régionales* devrait être un objectif à atteindre si on veut éviter de produire des émissions n'ayant aucune « couleur locale ou régionale », aucune connotation pour les gens n'habitant pas Montréal ou Québec.

- L'approche privilégiée par le Mouvement des Caisses populaires dans le domaine des communications a été et est encore multi-dimensionnelle :

a) *l'écrit* (exemple : la *Revue Desjardins* existe depuis quarante ans. Le journal *UNI-D* et la revue *Ma Caisse* sont publiés régulièrement) ;

b) *l'audio-visuel* (exemple : les caisses populaires ont utilisé le *cinéma*, la *radio* et la *télévision*) ;

c) *les relations interpersonnelles* (exemple : grâce aux *contacts face à face* et à la tenue de réunions informelles — pensons au récent congrès des membres de Drummondville — les membres des caisses populaires peuvent communiquer entre eux).

- Le Mouvement des Caisses populaires a privilégié certains genres en matière de communication :

— « *propagation* » ou « *propagande* » (vulgarisation de certains aspects de la doctrine coopérative) ;

— *information* (diffusion d'éléments d'information relatifs aux activités du Mouvement des Caisses populaires) ;

— *publicité* (émission assez régulière de messages publicitaires susceptibles d'informer les citoyens-récepteurs sur certains aspects du Mouvement des Caisses populaires, sur l'importance du Mouvement au sein de la société québécoise, etc.).

## Alphée Hallé, 50 ans au service d'une caisse populaire



*Entrevue réalisée par M. Gilles Beaulieu\* à la Caisse populaire de Lévis, le 23 juillet 1974, avec M. Alphée Hallé, âgé de 69 ans. M. Hallé compte 50 ans de services comme commis à la Caisse populaire de Lévis.*

**A. H.** — En 1975, j'aurai 50 ans de services à la caisse. Je suis entré au service de la caisse en 1923. En 1928-29, je suis parti deux ans et je suis revenu ensuite à la caisse. J'avais 22 ans quand j'ai commencé à travailler à la caisse.

**G. B.** — Vous êtes originaire de Lévis ?

**A. H.** — De St-David (Lévis). En 1918, nous sommes déménagés à Lévis. J'ai fait mon cours commercial au Collège de Lévis. M. Raoul Desjardins avait dit à un de mes confrères (M. Dion), qu'il avait besoin d'un employé à la caisse. J'y suis allé et j'ai été engagé.

**G. B.** — Comment avez-vous appris votre travail ?

**A. H.** — Le gérant m'a dit : « Vous allez apprendre votre travail en travaillant ». Dans ce temps-là, il n'y avait pas beaucoup de clients. Il fallait faire différents travaux, faire des entrées dans les livres de caisse. Le nombre de sociétaires était d'environ 2,000. Vous aviez environ 50 clients par jour. Dans ce temps-là, les chèques ne circulaient pas beaucoup, les gens payaient en argent, dépo-

saient de l'argent, ils faisaient de petits dépôts. Quelqu'un qui valait \$10,000. dans ce temps-là, c'était rare... c'était un homme riche. Il y avait beaucoup d'épargne, il n'y avait pas de radio, pas de télévision, les automobiles étaient rares.

**G. B.** — Quelle était la population de Lévis ?

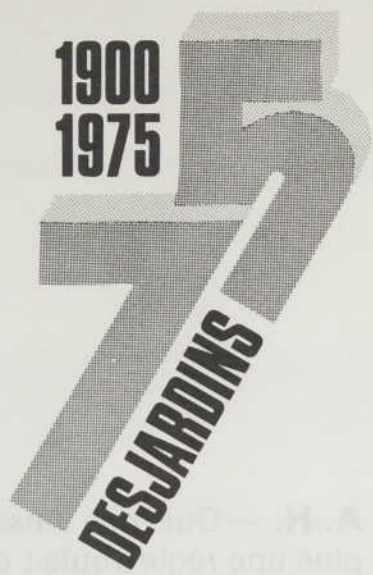
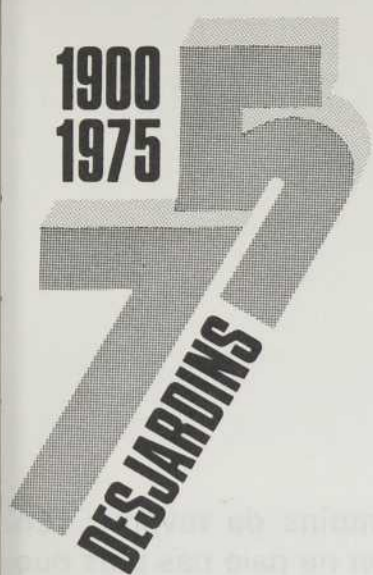
**A. H.** — Le territoire de la caisse était tout le comté de Lévis. Aujourd'hui, c'est limité à la paroisse.

**G. B.** — Où était situé le bureau ?

**A. H.** — Sur l'avenue Bégin, c'est le marchand de fourrure Roy qui occupe maintenant l'édifice. Il y avait un comptoir de caisse... il y avait un petit passage et pour entrer dans le département de la caisse, il y avait une carte où c'était inscrit : « Une seule personne à la fois ». M. Desjardins était pour la discrétion énormément. Il voulait que personne ne voit le dépôt de l'autre personne, à côté. Au plan professionnel, il ne fallait rien dévoiler. Les gens nous donnaient l'argent, on l'entrait dans un livret de caisse, ensuite dans son livret et on lui remettait le livret. Au début, on n'avait pas de machine à additionner. Il fallait tout copier ces montants d'épargne dans un grand-livre, on additionnait et quand ça balançait pas, il fallait chercher. Quand on a eu la machine à additionner, ça été une révolution. C'était en 1924. La machine n'était pas électrique.

J'ai appris à économiser en travaillant à la caisse. Quand on ne se servait pas d'une lumière à un endroit, il fallait l'éteindre. Dans le rapport annuel, on indiquait « nous n'avons pas perdu un sou ». Quand on prêtait à quelqu'un, il fallait qu'il soit honnête pour vrai, solvable, sobre. Il marchait ça, d'après sa responsabilité... En 1906, il y a eu la loi provinciale, c'était pas pareil. Mais les gens étaient méfiants, il y en avait tellement qui s'étaient fait prendre dans des mauvais placements, il y avait eu un scandale financier quelque part. Les gens étaient craintifs, ils se demandaient si l'affaire marcherait. Mais la caisse était bien administrée.

D'après les livres, Alphonse Desjardins n'a jamais voulu se payer un salaire. Au début, les directeurs avaient pensé lui voter un montant pour tout le trouble qu'il se donnait à la caisse. M. Desjardins n'a jamais voulu... il avait à cœur que ça réussisse.



**G. B.** — Lorsque la crise est arrivée, est-ce que la Caisse populaire de Lévis a connu des difficultés ?

**A. H.** — Dans les placements sur obligations, des fabriques, des communautés, des commissions scolaires, des municipalités; on n'a pas perdu mais l'intérêt a été retardé.

**G. B.** — Au niveau des petits prêts, est-ce que ça été difficile ou si les gens ont respecté leurs engagements ?

**A. H.** — Des fois, il y avait pas de risque; quand on avait prêté \$5,000. sur hypothèque à un type et qu'il restait \$2,000. à payer, on pouvait l'attendre plusieurs années, d'abord la garantie était bonne à \$5,000. elle était encore bonne à \$2,000. Dans ce temps-là, les propriétés n'avaient pas la valeur d'aujourd'hui. Dans ce temps là, une maison de \$4,000. se vendrait aujourd'hui \$25,000. la même maison. Les salaires ont augmenté, le matériel a augmenté.

**G. B.** — Entre 1927 et 1935, est-ce que l'épargne a diminué ?

**A. H.** — Oui, avec le chômage, le « crash » de la bourse.

**G. B.** — Est-ce que le taux de chômage était élevé à ce moment-là à Lévis ?

**A. H.** — Oui, il y en a qui allaient chez des parents à la campagne...

**G. B.** — Dans les années '30, est-ce que la Caisse populaire de Lévis était sévère sur les prêts ?

**A. H.** — La caisse ne prenait pas de chance. Mais le prêt sur hypothèque était toujours bon, la propriété a toujours une valeur, c'est pas comme d'autre chose, ça reste. Il n'y avait pratiquement pas de prêt sur billet. Cela a pris bien des années pour changer la mentalité... Mais de là à ne pas prêter du tout, c'est une autre affaire. Aujourd'hui, on est plus généreux dans les prêts vu que les salaires sont meilleurs...

**G. B.** — Pour quelles raisons les gens empruntaient-ils ?

**A. H.** — Des réparations; il était défendu dans le temps de prêter pour une automobile. Les gens empruntaient pour des réparations de maisons, la construction, pour payer des dettes, etc. ...

**G. B.** — Est-ce que la caisse surveillait l'honorabilité de la personne qui venait emprunter? Certaines gens étaient-ils mieux considérées que d'autres ?

**A. H.** — Quand c'était un type de la campagne, il avait beaucoup de valeur. Il travaillait de bonne heure le matin et tard le soir. Si un cultivateur voulait un appareil pour cultiver la terre, on lui prêtait. Ces gens-là payaient très bien. La garantie morale comptait pour beaucoup et le prêt devait servir surtout pour des choses utiles...

**G. B.** — Il se faisait beaucoup de crédit agricole à la C. P. de Lévis ?

**A. H.** — La C. P. de Lévis était toute seule pour le comté au début. Après, il y a eu des caisses à Christ-Roi, Pintendre, St-David. La deuxième, après Lévis, a été Lauzon. L'actif de la caisse est resté longtemps stable. Tout le développement dans l'épargne, c'est seulement depuis une dizaine d'années, pas plus, pour toutes les caisses... je dirais même. L'actif montait, baissait... en 1918 avec le « crash », ça baissé. Des caisses ont connu des difficultés, la caisse centrale leur prêtait.

**G. B.** — Est-ce que des caisses populaires ont fait faillite durant la crise ?

**A. H.** — À Val d'Or, par exemple, les gens ont été remboursés.

**G. B.** — S'est-il fait des pressions auprès des gens afin d'orienter leur choix à déposer soit à la banque, soit à la caisse ?

**A. H.** — Sûrement de personne à personne, mais pas ouvertement. Il ne faut pas oublier que la caisse populaire payait 4% d'intérêt depuis vingt ans, alors que les banques n'en payaient que 3%. Durant la crise, les banques ont diminué leur intérêt à 1½%. Elles ont envoyé une délégation



« Je suis entré au service de la caisse en 1923. . . »

à Lévis pour inciter la caisse à faire la même chose. On n'était pas obligé, mais on a baissé à 3%; c'était quand même le double . . . des banques . . . (De 1914 à 1934, on a payé 4% sur l'épargne . . . En 1934, le taux a été réduit à 3%, mais en compensation, les dépôts faits pendant les neuf premiers jours du mois portaient intérêt pour tout le mois.)

**G. B.** — Je crois que cette délégation a exercé de très fortes pressions sur la caisse.

**A. H.** — Très fortes? Oui, en un sens. Dans ce temps-là, on n'avait pas de Chambre de Compensation, la Banque Provinciale (rue Saint-Denis, à Québec) le faisait pour nous . . . elle ramassait nos chèques et nous les renvoyait. Aujourd'hui, on est organisé. Avant, les banques n'avaient pas besoin de nous, mais nous, on avait besoin des banques . . .

**G. B.** — En 1933, la Caisse populaire de Lévis a diminué son taux d'intérêt de 4 à 3%. En 1937, elle a également diminué son dividende sur les parts sociales de 7% à 6%.

**A. H.** — Oui, elle faisait moins de revenus. En plus une règle voulait qu'on ne paie pas plus que le double du taux d'intérêt en dividende. Si le taux d'intérêt était de 3%, celui du dividende devait être limité à 6%.

Le capital social était assez fort. La majorité des parts étaient de \$5.00, la balance était contrôlée par un petit groupe. La taxe d'entrée au début était de \$0.50; elle a passé à \$1.00 et \$1.50. (Ensuite), ils l'ont rabaissée. C'était un peu une « barrière » . . . À \$1.50, personne en achetait. Ils se disaient que si le capital social augmentait trop, on ne pourrait pas payer 6 ou 7% en dividende. Ils limitaient donc le capital social en fonction de quelques individus. Ça n'avait pas de bon sens. Cela a changé par la suite. Ils ont réduit la première part à \$0.10 de taxe d'entrée et les cinquante suivantes à \$0.20. Si le Conseil d'administration n'avait pas changé, je ne sais pas ce que cela aurait fait.

**G. B.** — L'arrivée de la Fédération en 1932 n'a pas posé de difficultés?

**A. H.** — Cela a été plus facile, la caisse populaire a bien collaboré avec la Fédération; l'arrivée de M. Vaillancourt au Conseil d'administration y a été pour quelque chose.

**G. B.** — La Caisse populaire de Lévis a toujours bien accepté les inspections de la Fédération?

**A. H.** — Oui, ça toujours bien été.

**G. B.** — Vers les années '30, la caisse a connu quelques difficultés avec l'impôt?

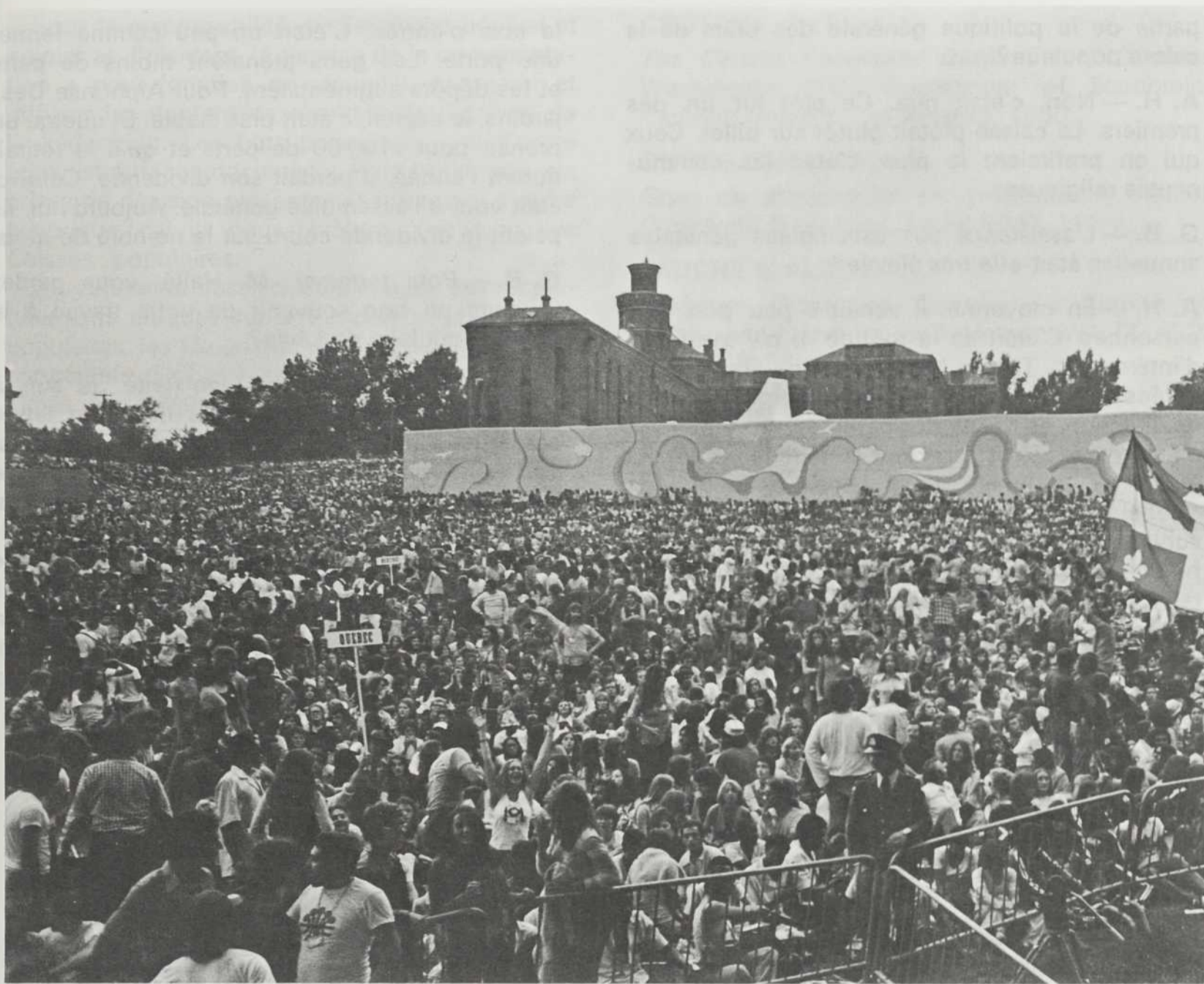
**A. H.** — La caisse n'était pas exempte d'impôt, mais elle en avait jamais payé, le gouvernement ne le réclamant pas. Un jour, il l'a fait et la caisse a été obligée de payer. Quelques années après, elle a été exemptée de l'impôt à condition d'avoir un certain pourcentage d'obligations du Canada et de la province. C'était Louis St-Laurent qui était premier ministre à l'époque. Cette décision a été prise à la suite des pressions faites par les caisses et la Fédération. L'impôt qu'on a payé nous a été en partie remboursé.

**G. B.** — Quel était votre salaire?

**A. H.** — En 1923, j'étais payé \$25.00 par mois, c'est-à-dire \$6.25 par semaine. C'était un salaire normal pour l'époque. Le gérant gagnait \$3,000.00

## Où trouver les sources de l'histoire du Mouvement coopératif Desjardins?

Lucie Tremblay  
Secrétaire de la Fédération



Travailler à promouvoir les intérêts d'une collectivité. . .

par année. Les augmentations étaient minimes. Le maximum qu'on caissier pouvait gagner par semaine était \$25.00. Le gérant lui-même s'était fixé un maximum de \$3,600.00. Il disait que la caisse était une Oeuvre, et qu'il fallait économiser. C'était un homme qui travaillait beaucoup.

**G. B.** — Avez-vous connu le fondateur de la caisse, M. Alphonse Desjardins?

**A. H.** — Je l'ai connu sans savoir que c'était lui. Je le voyais souvent sortir de sa maison mais je ne savais pas que c'était lui. Une fois au Collège de Lévis, en 1917, ils nous ont tous réunis dans le grand amphithéâtre. Moi, j'étais dans les jubés.

J'ai vu arriver un homme de six pieds avec une moustache. Il s'est dirigé vers la scène et s'est assis devant une table recouverte d'un drap rouge. Il y a déposé ses papiers et s'est mis à nous parler. Pour nous, c'était du « chinois ». Je l'ai trouvé ennuyant au possible. Il parlait toujours sur le même ton. Vers la fin de son discours, il a fait une envolée et tout le monde s'est mis à applaudir. J'étais loin de m'imaginer qu'un jour, je travaillerais pour lui. C'était un homme, il faut l'admettre. J'ai beaucoup d'admiration pour lui.

**G. B.** — En 1939, la caisse accordait un prêt important à une industrie locale, l'industrie d'aluminium l'Hoir. L'aide à l'entreprise faisait-elle

partie de la politique générale des prêts de la caisse populaire ?

**A. H.** — Non, c'était rare. Ce prêt fut un des premiers. La caisse prêtait plutôt sur billet. Ceux qui en profitaient le plus, c'était les communautés religieuses.

**G. B.** — L'assistance aux assemblées générales annuelles était-elle très élevée ?

**A. H.** — En moyenne, il venait à peu près 100 personnes. C'était de la routine. Il n'y avait rien d'intéressant. Toutes les résolutions étaient préparées d'avance. Lorsqu'ils ont changé le bureau de direction, ce ne fut plus pareil. Aux assemblées, chacun avait son directeur à faire élire. Après 1930, c'était animé. Il se faisait beaucoup de « cabale ». Parfois, au moment le plus inattendu, survenait une résolution visant à présenter tel homme contre tel autre. Avant, ils donnaient le rapport annuel, un individu lisait une proposition secondée par un autre, puis, ça applaudissait et ça « passait ». J'ai toujours appris que c'était normal que ça se fasse de même. Ceux qui étaient là, c'était d'abord les directeurs, puis les membres du personnel, des parents, des anciens directeurs et quelques sociétaires. C'était toujours les mêmes personnes. Les assemblées générales dans ce temps-là étaient préparées d'avance. La spontanéité aux assemblées n'était qu'apparente.

**G. B.** — Durant ses premières années d'opérations, la Caisse populaire de Lévis a mis l'accent sur les parts sociales. En 1914, elle décide de hausser le taux d'intérêt de 3 à 4% afin, cette fois-ci, de favoriser le dépôt d'épargne. Pourquoi ?

**A. H.** — Raoul Desjardins nous en a parlé. Au début, Alphonse Desjardins conseillait au monde de prendre des parts. Un jour, Raoul dit à son père : « On ne peut plus arriver. Il va falloir augmenter l'épargne pour pouvoir payer les dividendes sur les parts ». C'est là qu'il a décidé son père à écrire aux caisses pour leur demander s'ils voulaient déposer à la caisse-mère. Ils ont eu de bons montants : \$10,000., \$15,000., \$20,000., même \$75,000. au total... On leur payait 4%. Nous autres, ça nous permettait de payer un meilleur dividende sur les parts. Là, le gérant, pour que le capital n'augmente pas trop, hausse

la taxe d'entrée. C'était un peu comme fermer une porte. Les gens prenaient moins de parts et les dépôts augmentaient. Pour Alphonse Desjardins, le capital, c'était plus stable. Si quelqu'un prenait pour \$100.00 de parts et qu'il le retirait durant l'année, il perdait son dividende. Celui-ci était voté à l'assemblée générale. Aujourd'hui, ils paient le dividende couru sur le nombre de mois.

**G. B.** — Pour terminer, M. Hallé, vous gardez toujours un bon souvenir de votre travail à la Caisse populaire de Lévis ?

**A. H.** — Ah! Oui. J'ai été bien traité. Je suis à ma pension depuis 1970 mais ils m'ont laissé continuer à travailler. J'aime bien ça. Et puis, on voit les progrès de la caisse. Ça augmente tout le temps. Quand on a connu ça avec un actif d'un million et que c'est rendu aujourd'hui à 26 millions, ça fait toute une différence. Dans ce temps-là, on aurait jamais pensé ça. Desjardins lui-même disait que si la caisse parvenait à un million d'actif, ce serait amplement satisfaisant. Il ne tenait pas à ce que la caisse devienne trop grosse.



(\*) Gilles Beaulieu est étudiant en histoire à l'Université Laval de Québec (maîtrise). Ses services ont déjà été retenus par le service de Documentation de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

# Où trouver les sources de l'histoire du Mouvement coopératif Desjardins?

Louise Tremblay  
Service de la documentation

Sous la responsabilité du Secrétaire général et adjoint au Président, le Service de la documentation a pour fonction de recueillir, conserver et diffuser les documents résultant de l'activité de la Fédération. Les buts poursuivis sont d'ordre administratif, ces documents étant essentiels aux prises de décision présentes et futures et d'ordre historique, car ils nous révèlent l'évolution des Caisses populaires.

Les différents dossiers contiennent des renseignements uniques sur le Fondateur des Caisses populaires, les Unions régionales, les organismes coopératifs d'ici et d'ailleurs. De nombreux volumes, périodiques, rapports, viennent compléter ces informations.

Nous vous présentons ici une courte bibliographie sur le Mouvement des Caisses populaires Desjardins; la lecture de ces ouvrages contribuera, nous l'espérons, à vous faire connaître cet aspect important de l'histoire socio-économique du Québec et des coopératives d'épargne et de crédit.

## Bibliographie

### Études générales

ANGERS, FRS.-ALBERT

*La Coopération: de la réalité à la théorie économique*. Vol. I — «*Le monde vivant de la coopération*». Coll. Bibliothèque économique et sociale. Éditions Fides. 1974. 226 p.

ARÈS, RICHARD, S.J.

*Les Caisses populaires et la communauté Canadienne-Française*. Montréal. Ed. Bellarmin. 1961. 20 p.

BAUER, MILTON

*The Caisse Populaire Movement in Quebec: 1932-1950*. The University of Chicago, Sept. 1967. 105 p. (Thèse de Doctorat en Philosophie)

BOYLE, GEORGE

*The Poor Man's Prayer*. Pub. Harper & Bross., New York, 1962. 207 p.

CHARRON, PAUL-ÉMILE

*Les Caisses populaires Desjardins*. 27e Cours à domicile. Pub. Union Catholique des Cultivateurs. 1953. 162 p.

CROTEAU, J. T.

*The Caisses Populaires Desjardins of Quebec*. Washington D.C., Department of Economic, Catholic University of America. 1950.

DUGAS, GÉRARD

*Essai de prospective en coopération*. Institut Coopératif Desjardins, Lévis. 1967. 110 p.

FAUCHER, ALBERT

*Alphonse Desjardins*. Québec, Le Comité de Survivance Française en Amérique. Vol. IX, n° 2, juin 1948. 58 p.

FAUCHER, ALBERT

*Alphonse Desjardins (1854-1920)*. Dans «*La Vie Française*», II, 1 à 7 (Août-sept. 1947 à Janv.-fév. 1948).

a) *Sommaire biographique. Desjardins journaliste*. Vol. II, n° 1 (août-sept. 1947): 32-42.

b) *Fonctionnaire et artisan de la coopération*. Vol. II, n° 2 (Oct. 1947): 83-91.

c) *Devant le Comité de la Chambre des Communes*. Vol. II, n° 3 (Nov. 1947): 162-171.

d) *Novateur*. Vol. II, n° 4 (Déc. 1947): 240-247.

e) *Adaptations: Québec et l'Ouest Canadien*. Vol. II, n° 5-6 (Janv.-fév. 1948): 294-315.

FAUCHER, ALBERT ET

VAILLANCOURT, CYRILLE

*Alphonse Desjardins. Pionnier de la Coopération d'Épargne et de Crédit en Amérique*. Lévis. Éd. Le Quotidien, 1950. 232 p.

FAUCHER, ALBERT

*Introduction à l'étude de la coopération dans la Province de Québec*, M. A. (Économie). 1944. Université de Toronto, 176 p.

GRANT, G. NEUVILLE

*The Caisses populaires Desjardins, with special reference to their response to monetary policy*. Montréal, 1970. Thèse M. A. (Économie). Université McGill.

HEIGHTON, V.

*Les Caisses populaires au Canada*. Ottawa, Ministère de l'Agriculture, 1965. 16 p.

LAMARCHE, JACQUES-A.

*Le Mouvement Desjardins*. Ottawa. Coll. «*Les Bâisseurs du XXe siècle*». 1962. 130 p.

- LAMARCHE, JACQUES-A.  
*Les Caisses populaires*, Montréal, Lidec Inc. 1967. 146 p. (Collection du CEP : n° 1).
- LAPLANTE, RODOLPHE  
*Une œuvre d'utilité publique*. Pub. La Caisse Centrale Desjardins de Lévis. Québec, sept. 1943.
- LAVILLE, CHRISTIAN  
*L'Assurance-Vie Desjardins (1948-1968)*. Université Laval. Thèse, Maîtrise en histoire XXIV — 1971. 165 p.
- MARQUIS, P.-É.  
*Les Caisses populaires Desjardins*. Thèse en Sciences Sociales à l'Université Laval. Québec. 55 p.
- RAYNAUD, A.  
*Les Caisses Populaires. Institutions Economiques Canadiennes*. Chap. 12. Beauchemin, 1964.
- ROBY, YVES  
*Alphonse Desjardins et les Caisses Populaires : 1854-1920*. Montréal. Fides, 1964. 150 p.
- ROY, AUGUSTE  
*Les coopérateurs d'Épargne et de crédit*, Université de Sherbrooke, 1969. 397 p. (Projet de recherche).
- SAUVÉ, GUSTAVE  
*Le coopératisme et ses principes : la conquête du crédit par les Caisses populaires*. Ottawa, Université d'Ottawa. 1943. 31 p.
- TREMBLAY, ROSARIO  
*Le Mouvement Coopératif Desjardins*. La Fédération des Caisses Populaires Desjardins, Lévis, 1969. 78 p.
- TURCOTTE, GASTON  
*De l'idéologie des Caisses Populaires*. 1971. 175 p. Thèse de Maîtrise en Sciences Sociales. Université Laval, 1971. 175 p.

## Études spéciales

- DESJARDINS, ALPHONSE  
*Témoignage devant le Comité chargé de l'étude du projet de loi des Sociétés industrielles et coopératives*, par le Gouvernement canadien, 1906-1907. Fédération des Caisses populaires Desjardins, Lévis, 1956. 93 p.
- DESJARDINS, ALPHONSE  
*The Cooperative People's Bank*. Pub. Russell Sage Foundation. 1914. 42 p.
- GIRARDIN, ÉMILE  
*Historique de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins*, à l'occasion de son cinquantenaire. Montréal, 1974, 35 p.
- GRONDIN, PHILIBERT  
*Catéchisme des Caisses populaires*. XIIIe Éd., La Fédération des Caisses populaires Desjardins. Sherbrooke, 1955. 150 p.
- STATUTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.  
*Loi des Syndicats coopératifs de la Province de Québec*. Québec, Typ. Laflamme & Proulx, 1915.
- STATUTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.  
Statuts refondus, 1964, chap. 293, mod. par chap. 72 des lois de 1966-1967, mod. par chap. 76 des lois de 1968 et par le Bill 3 sanctionné le 17 juillet 1970. *Loi des Caisses d'épargne et de crédit*.
- LOIS DU QUÉBEC  
*Loi concernant la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins*. Roch Lefebvre (Éditeur officiel du Québec), Québec, 1971.

## Périodiques

- REVUE DESJARDINS*  
1932-1974. Organe officiel de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins. Contient une foule d'articles sur les Caisses populaires et le Mouvement Desjardins en général.
- MA CAISSE*  
Revue d'information à l'intention des familles. Pub. par la Direction des Communications de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

étude  
s et  
dien,  
aires

issell

des  
e son

Éd.  
rdins.

C.  
ce de  
1915.

C.  
par  
par  
sanc-  
épar-

des  
Des-  
Qué-

on de  
Con-  
laires

milles.  
de la  
laires

RE U LE  
15 AVR. 1975  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
DU QUÉBEC